S.701.

MÉMOIRE

Sur la Queſtion propoſée par l'ACADÉMIE IMPÉRIALE & ROYALE des Sciences & Belles-Lettres de Bruxelles, en 1785, dans ces termes : *Indiquer les nouvelles Branches de Manufactures & de Commerce, qui pourroient être introduites dans les diverſes Provinces des Pays-Bas Autrichiens, ſans nuire à celles qui y ſont déja établies ;*

PAR

M. B. COPPENS,

Médecin à Gand, Conſeiller au Mont de Piété, Membre de la Société des Arts de Londres, &c.

. . . . . Materia tantâ abundat copiâ
Labori faber ut deſit, non fabro labor.

Phedr. Fabul. Epilogus ad Eutychum, lib. 4, Fab. 23.

[1787]

INTRODUCTION.

LE commerce a toujours été le moyen le plus sûr & le plus universellement employé pour rendre un pays florissant ; c'est le plus ferme appui d'un état, & l'histoire de toutes les nations prouve évidemment qu'elles n'ont été puissantes, que pour autant qu'elles ont donné leurs soins à cette science & qu'elles ont étendu plus ou moins heureusement leurs entreprises de négoce. Les Pays-Bas sont pourvus de tous les avantages pour être rangés dans la premiere classe des pays commerçans de l'Europe ; ses ports sont avantageusement situés entre le Midi & le Nord, sur une mer poissonneuse ; le pays est entrecoupé par nombre de rivieres navigables ; les chemins publics sont presque tous pavés & bien entretenus ; le sol, excepté quelques bruyeres dans le Brabant & le Pays de Luxembourg, est peut être le plus fertile de l'Europe entiere, & l'agriculture y est portée au plus haut degré de perfection ; il recéle dans son sein des mines de fer, de plomb, de cuivre, de calamine, de marbre, de quartz, de pyrites, de charbons de terre, d'argille de toute espece ; les habitans sont francs, industrieux, entreprenans & propres aux entreprises de commerce les plus compliquées ; aussi son commerce étoit-il anciennement des plus considérables ; ses manufactures étoient pour ainsi dire les seules de l'Europe, les arts fleurissoient, & toutes les mers étoient couvertes de nos vaisseaux : l'époque de cette prospérité commença vers le tems de la fameuse association des villes anséatiques qui se

forma, à ce que l'on croit, en 1164 (*a*) à Bremen sur le Weser; la grande célébrité & la prospérité étonnante de cette société fit que les Pays-Bas y fournirent Anvers, Dort, Amsterdam, Bruges, Ostende & Dunkerque; mais ce ne fut qu'après que les croisades, dont les dernieres expéditions se firent à la fin du treizieme siecle (*b*), venoient d'anéantir totalement la tyrannie féodale, que le commerce de ce pays jouissoit de toute sa splendeur, que l'industrie commençoit à se développer par l'anéantissement de la servitude, que la navigation devint considérable & les manufactures florissantes; c'est donc, à proprement parler, au treizieme, quatorzieme & quinzieme siecle, que les Pays-Bas, malgré les guerres nationales & les divisions intestines, furent le théatre du commerce de l'Europe entiere (*c*). Cet état de prosperité dura jusqu'au depart de Philippe II. pour l'Espagne, où il arriva en 1559, nommant pour Gouvernante-Générale de ce Pays, Marguerite d'Autriche, Duchesse de Parme; les malheurs des Pays-Bas & la décadence de son commerce datent de ce tems : l'extrême rigueur avec laquelle on sévissoit contre les sectaires; l'inquisition, que vers ce tems on voulut introduire sans aucun ménagement; l'accroissement de la puissance ecclésiastique par la fondation des Évêchés, auxquels on assignoit des revenus considérables; l'ambition des grands, jaloux du crédit de Granvelle (*d*); toutes ces causes réunies souleverent les esprits, & causerent dans ce pays une fermentation générale : Philippe II, pour l'appaiser, envoya aux Pays-Bas le Duc d'Albe, mais au lieu d'appaiser les troubles, ce despote

---

(*a*) Savary, Dictionnaire de Commerce, 3 vol. in fol. éd. de Paris 1741, pref. histor. p. vii.

(*b*) Mémoire sur les Émigrations des Belges qui a remporté le prix de l'Academie de Bruxelles en 1778, par Mr. le Marquis du Chasteler, pag. 55.

(*c*) Mémoire contenant le précis de l'histoire naturelle des Pays-Bas maritimes, par Mr. l'Abbé Mann, imprimé dans le IV. vol. des Mémoires de l'Academie de Bruxelles, p. 129. Historische tyd en oórdeel-kundige aenteekeningen tot antwoórd dienende op de vraeg « Hoedaenig was den staet der hand-werken en koophandel » in de Nederlanden ten tyde van de derthiende en vierthiende eeuw ? » doór den Heer Verhoeven, gedrukt in 1778.

(*d*) Mémoires historiques & politiques sur les Pays-Bas Autrichiens, par Mr. le Comte de Neny, Brux. 1786, 8°., tome 1, pag. 43.

ne fit que les augmenter par ſes barbaries, & fit tant que nombre de familles ſe rétirerent chez l'étranger, & que le pays entier ſe mit en état de ſe débarraſſer des oppreſſions inouies du Duc: les troubles augmenterent malgré ſon rappel, qui eut lieu à la fin de 1573, & étoient parvenus au point qu'en 1579 quelques provinces ſe liguerent, puis ſe ſouſtrairent, en 1581, à l'obéiſſance de Philippe II, & firent un état libre & indépendant, ſous le nom de *République des ſept Provinces-Unies*, ce qui fut confirmé par l'Eſpagne en 1648, dans le traité de Munſter, après une guerre de 80 ans.

Pendant tous ces troubles, le commerce ne pouvoit que languir, quelques reſtes de manufactures, monumens de ſon ancienne grandeur, le préſervoient d'une ruine totale, tandis que les Hollandois, profitant ſagement de notre abattement général, augmenterent conſidérablement le leur. Cette inaction dura juſqu'au tems que les Pays-Bas, qui avoient été poſſédés par le Roi Charles II, furent remis en 1716 à la Maiſon d'Autriche.

Les habitans firent, dès ce moment, des nouveaux efforts pour rélever un commerce ruiné; des particuliers, ſous Charles VI, envoyerent dès 1718 & 1719 quelques navires à la Guinée & aux Indes Orientales; le ſuccès de ces expéditions ayant répondu à leur attente, on forma la fameuſe ſociété connue ſous le nom de compagnie d'Oſtende, qui fut octroyée le 19 X.bre 1722: elle jouiſſoit de grands privileges & d'un heureux ſuccès: la réputation de cette compagnie naiſſante excita la jalouſie des autres nations & notamment des Hollandois qui parvinrent, en 1727, à faire ſuſpendre l'octroi pour le terme de 7 années, il fut depuis aboli à jamais par l'article V. du traité conclu à Vienne le 16 Mars 1731.

Malgré ce contretems, on mit ſucceſſivement en œuvre tous les moyens qu'on croioit propres à ranimer le commerce languiſſant de ces belles provinces, & nous pouvons dire, d'après le temoignage des Hollandois mêmes (*e*), que nous avons reuſſi.

Ce furent particuliérement les Hollandois qui, dans le tems de notre aſſoupiſſement léthargique, firent tout notre commerce,

(*e*) Verhandelingen uytgegeven door de Hollandſche Maatſchappye der wetenſchappen te Haerlem. 16 deel. 1775 8°. pag. 255.

ils nous porterent les matieres premieres dont le peu de fabriques, que le haſard avoit conſervé, pouvoit avoir beſoin ; ce furent eux qui exporterent nos denrées chez l'étranger, & nous procurerent les productions des Indes, du Midi, du Nord & d'autres contrées commerçantes ; notre navigation & notre pêche étant négligées, ils nous fournirent les poiſſons que le pays conſommoit ; notre commerce enfin étoit entierement entre leurs mains. Actuellement nous trafiquons ſur le globe entier, il n'y a pas de port de mer qui ſoit de quelqu'importance que nos vaiſſeaux ne viſitent quelquefois, nous cherchons directement les matieres premieres dont nous avons beſoin, & nous exportons en partie ſur nos propres navires les denrées du crû du pays & les produits de nos manufactures ; la navigation, la pêche & l'agriculture ſont encouragées & fleuriſſent, en un mot notre commerce doit être conſidéré comme très-actif ; il s'en faut pourtant de beaucoup qu'il le ſoit au point auquel on pourroit le porter en ce pays ; pluſieurs branches languiſſent, parce qu'on n'y a pas porté l'attention qu'elles méritent ; d'autres manquent abſolument : pluſieurs circonſtances concourent à empêcher que celles-ci ne s'établiſſent dans le pays, & que celles-là n'y fleuriſſent : l'Académie a ſenti cette vérité en demandant : « Quels ſont les branches de manu» factures & de commerce qu'on pourroit introduire dans les pro» vinces des Pays-Bas Autrichiens, ſans nuire à celles qui y ſont » déjà établies."

Queſtion importante ; mais que la nouveauté du ſujet & les nombreux matériaux ont rendu difficile d'être traité dans un Mémoire Académique.

L'Académie ſe borne, dans ſon programme, à l'indication des branches nouvelles de manufactures & de commerce ; mais le grand nombre d'obſtacles qui empêchent dans le pays qu'une entrepriſe ne puiſſe réuſſir, me forcent en quelque ſorte de m'éloigner du ſujet annoncé : que me ſerviroit-il, par exemple, d'indiquer les avantages des nouvelles raffineries de borax, de camphre, de ſouffre, &c. ſi je n'indique en même tems les obſtacles qui feroient échouer l'entrepriſe ? ce ſeroit induire en erreur tous ceux que mon travail pourroit engager à quelqu'entrepriſe de ce genre : ces réflexions régardent particuliérement le commerce proprement

dit : l'induſtrie & l'activité n'ont jamais manqué, quand les circonſtances nous ont permis de faire des ſpéculations avantageuſes; qu'on examine le détail du commerce que nous faiſons actuellement, on ne trouvera aucune branche de quelque conſéquence, ſi l'on en excepte les fabriques & les manufactures, qui depuis 20 ans ait été totalement négligée; mais on en trouvera pluſieurs qui languiſſent, on en trouvera beaucoup que nous faiſons par le miniſtere d'un tiers, que nous pourrions faire directement avec beaucoup plus d'avantages; ſi longtems qu'on ne portera pas une attention réfléchie ſur tout ce que nous ſavons par expérience être contraire au développement du commerce, nous reſterons conſtamment au-deſſous du niveau des connoiſſances en ce genre de nos voiſins; envain tâcherons-nous de jouir des mêmes avantages ſans prendre les mêmes meſures; ce ſont donc ces meſures que nous devons approfondir en même tems que nous indiquons les branches nouvelles de commerce; c'eſt en applaniſſant ces obſtacles que l'on rendra au commerce tout l'éclat, dont il jouiſſoit aux treizieme, quatorzieme & quinzieme ſiecles: en effet, eſt-il poſſible de le faire fleurir, là où la navigation languit, où il n'y a pas des loix ſelon leſquelles on puiſſe juger les différens qui réſultent de la négociation des lettres de change, où les juges mêmes ne connoiſſent le commerce que de nom, où le négociant eſt rébuté par des entraves & des formalités ſans nombre dans ſes déclarations, où la perception des droits ſe fait avec une rigueur extrême, où l'induſtrie eſt étouffée par les corporations, &c. &c.: qu'à l'exemple des autres nations commerçantes l'on débarraſſe le commerce de ces liens, il ne manquera certainement pas de prendre vigueur, l'induſtrie ſe développera, & l'on aura détruit les vraies cauſes qui, juſqu'à préſent, ont empêché l'accroiſſement du commerce des Pays-Bas.

DE L'AGRICULTURE.

JE commencerai par l'agriculture, parcequ'elle eſt le fondement de tout commerce; ſans agriculture tout commerce doit languir, & l'agriculture ſans le commerce ſeroit très-bornée ; elle eſt le premier des arts, puiſque la ſubſiſtance eſt le premier des beſoins; elle fournit aux manufactures les matieres premieres, que l'ouvrier travaille ; c'eſt le fondement de notre commerce d'exportation & conſéquemment de notre navigation ; en un mot l'on ne peut nuire à l'un, ſans porter quelqu'atteinte à l'autre.

Pluſieurs branches d'agriculture peuvent être introduites dans ces provinces, d'autres peuvent être améliorées, les unes & les autres méritent toute l'attention de notre Gouvernement; parceque dans une ſcience, dans laquelle tous ceux qui la cultivent ne ſuivent qu'une aveugle routine, il eſt très-difficile de changer les opinions & opérations auxquelles ils ſont adonnés; ce ne ſera que par des encouragemens & des récompenſes, que notre Gouvernement parviendra à faire adopter de nouvelles branches d'agriculture: ce moyen a été très-efficace en Angleterre, par les ſoins de la ſociété des *Arts de Londres*. Il conviendroit donc d'encourager & de récompenſer le laboureur qui aura mis en œuvre quelque découverte qui puiſſe tourner à l'avantage de l'économie rurale; qui cultiveroit les arbres & plantes étrangeres, dont nons avons droit d'attendre quelqu'utilité ; qui auroit defriché une partie des bruyeres, qu'on trouve abondamment dans le Brabant (*f*); les fileuſes qui auroient fait le plus beau fil de lin, de laine & de coton; un prix, en couronnant une ſeule, mettroit

(*f*) Mr. De Beunie, célebre médécin & membre de l'Académie de Bruxelles, a fait de belles expériences ſur la nature des terres, & a décrit les meilleures méthodes de cultiver les bruyeres. Voyez Mémoires de l'Académie Imp. & Roy. de Bruxelles, tome II pag. 391.

dans le commerce une quantité de fil ſupérieur. L'exemple ſuivant démontre bien clairement ce que peuvent les encouragemens : un miniſtre de l'Impératrice - Reine lui préſenta huit deſſeins d'étoffes de ſoie qui coutoient douze mille francs argent de France ; Mr. Thys bourguemaître & fabriquant à Eupen, ville du Duché de Limbourg, que cette Princeſſe avoit mandé pour le conſulter ſur les moyens d'augmenter les manufactures, étoit préſent lorſque ces deſſeins furent examinés ; le miniſtre dit, qu'ils étoient ſi chers, qu'il étoit dégoûté d'en faire faire ; Mr. Thys répréſenta qu'il n'étoit pas impoſſible d'en avoir un trés-grand nombre & à très-bas prix, qu'il ſuffiroit peut-être d'annoncer dans les papiers publics, que ceux qui donneroient les deux plus beaux deſſeins pour des étoffes de ſoie, auroient un prix de quinze cens francs pour chacun ; cette annonce procura deux cens vingt deſſeins, dont plus de 200 furent exécutés : ainſi ils ne revenoient qu'à quinze francs la piece (*g*). Ce ne ſera que par des moyens ſemblables que nous parviendrons à la fin à poſſéder en ce pays quelques branches de commerce, qui nous manquent actuellement & qui ont l'agriculture pour baſe.

De la Soie végétale.

Commençons par la ſoie végétale : cette production, qu'on emploie dans quelques manufactures chez l'étranger, eſt encore inconnue dans ce pays ; les avantages que peuvent en rétirer les manufactures & l'agriculture de ces provinces, nous forcent d'entrer dans quelques details ſur cette plante ; mais comme nos expériences ne ſont pas encore aſſez multipliées pour traiter cette matiere avec toute la juſteſſe qu'elle mérite, nous ſuivrons ſouvent Mr. Gülich (*h*) qui l'a cultivé & qui a mis en œuvre la ſoie qu'elle produit.

Cette plante eſt appellée par les Botaniſtes *Apocynum erectum*

(*g*) Corps d'obſervations de la ſociété d'agriculture de commerce & des arts de Bretagne, années 1757 & 1758, à Rennes 1760, 8°. pag. 204.

(*h*) Volſtandiges faerbe und blaichbuch. Ulm. 4. vol. 8°. 1779-1786, vol. 3°. pag. 1.

latifolium, *incanum floribus parvis*, *obſoletè purpuraſcentibus*. Elle croît dans ce pays abondamment comme de la mauvaiſe herbe, avec peu de ſoins & dans les terres les plus ingrates; quoiqu'une culture plus ſoignée donne une ſoie plus fine & plus longue.

Sa racine eſt tubereuſe, & poſſede à-peu-près la forme de la racine d'aſperge; mais elle eſt un peu plus forte.

Sa tige a l'épaiſſeur d'un pouce, & croît à la hauteur de cinq juſqu'à huit pieds, elle porte en Août de cinq à huit bouquets de pluſieurs fleurs, ſelon que la plante eſt plus ou moins forte; après que les fleurs ſont paſſées, il vient des gouſſes ſemblables à celles des féves de marais, qui contiennent la ſemence & la ſoie végétale qui l'entoure.

Cette ſoie eſt blanche, quand la plante eſt mûre, & a tout-au-plus un pouce de longueur; en cet état on coupe les tiges près des racines, dans un tems ſec, pour que les pluies ne puiſſent ternir le brillant & nuire à la blancheur de cette production.

L'écorce filamenteuſe de la tige, ôtée & préparée par les procédés connus, donne une matiere qui, par ſa longueur, force, beauté & brillant, ſurpaſſe le plus beau lin: on en fait du beau fil & de la belle toile.

Le bois des tiges eſt très-propre au chauffage.

Après avoir rétiré la ſoie des gouſſes, on ſépare la plus courte, que l'on peut employer avec avantage en la mêlant avec deux parties des poils fins d'animaux pour la fabrication des chapeaux, pour en faire des couvertures, remplir des matelas, &c.

Celle qui eſt longue, eſt treſſée & arçonnée & puis filée ſur un rouet à filer le coton; on purifie & on blanchit le fil qui en provient avec du ſavon ſeulement, parceque les leſſives rendent cette ſoie jaunâtre, & comme elle eſt très-blanche de ſa nature, on doit la traiter avec beaucoup de ménagement; on en peut teindre le fil beaucoup plus facilement que tout autre, ſoit du regne animal, ſoit du regne végétal, ſans employer des acides ou mordans concentrés, qui nuiroient à ſon brillant, qualité qui fait un des principaux mérites de cette production. Le fil uniquement fait de ſoie végétale n'eſt pas aſſez fort pour être employé en chaîne, mais s'employe pour la trame; on peut faire

la

la chaîne des fils de tiges d'Apocynum, ce qui donne une toile ſoieuſe des plus belles.

Elle ſe mêle avec le lin, la ſoie animale, &c.; mais de toutes ces productions, le coton eſt celle avec laquelle elle pourroit s'allier avec le plus de profit.

Mr. Le Breton (*i*), particulierement animé pour la culture des plantes de ce genre, a récolté ſur deux perches d'une mauvaiſe terre qui n'étoit propre à aucune eſpece de culture, aſſez de coques d'apocyn pour fabriquer dix paires de bas en les mêlangeant d'un tiers de coton; ainſi, en évaluant chaque paire de bas au prix modique de 20 ſols, tous frais faits, un arpent rapporteroit annuellement 300 livres Tournois au propriétaire: cette ſomme paroît trop forte; mais ne fût-ce que la moitié, ce ſeroit toujours beaucoup, vu que la culture de cette plante ne demande que peu de ſoins & que la récolte ſe fait à peu de frais.

Les curieux qui déſireroient s'inſtruire d'avantage ſur le produit de cette plante trouveront, dans le journal cité, des états de dépenſe des objets fabriqués avec la ſoie végétale.

Un autre avantage, que nous procure la culture de ce végétal, eſt, qu'on n'en connoît pas, dont les fleurs, par leur odeur ſuave, attirent plus puiſſamment les abeilles; deſorte qu'on pourroit, avec avantage, établir des ruches à miel dans le voiſinage de cette plante.

Il ne ſera peut être pas déplacé de dire un mot en cet endroit ſur le gouvernement de ces inſectes, qui fait un objet de conſéquence pour l'économie rurale.

Des Ruches.

Les mouches à miel donnent au commerce le miel & la cire; le pays eſt très-favorable à la multiplication de ces inſectes, notamment les Ardennes; mais il ne jouira pas des avantages attachés à cette branche, ſi longtems que le gouvernement des ruches ne ſera pas plus généralement connu, que les obſtacles qui s'oppoſent à la multiplication de ces utiles inſectes ne ſeront pas applanis;

(*i*) Eſprit de Journaux, ſixieme année, tom. II pag 373.

en effet, peut-on imaginer des pratiques plus deſtructives & meurtrieres, que de tuer les abeilles comme on le fait encore dans ce pays: n'eſt-ce pas, comme l'obſerve judicieuſement Mr. Seghers (*k*), abattre les arbres pour avoir les fruits.

Leurs Majeſtés Imp. & Roy., ainſi que l'Académie de Bruxelles, ont formé des établiſſemens, ont encouragé & récompenſé les perſonnes qui ont perfectionné cette branche de l'économie rurale; l'on ne peut diſconvenir que les moyens n'aient produit les plus heureux ſuccès; mais nous ſommes encore bien éloignés de l'avoir portée au point déſiré; la raiſon eſt que les travaux de l'Académie & les mémoires couronnés ſur cet objet, ne ſont lûs que par des ſavans ou des curieux; tandis que les payſans qui ont le plus beſoin de bonnes inſtructions ſur le gouvernement de ces inſectes, n'en ont aucune connoiſſance; comme je m'en ſuis convaincu dans pluſieurs cantons de la Flandre & ailleurs: je crois donc qu'il conviendroit, que le Gouvernement de ces provinces fit imprimer, à ſes frais, une notice flamande, contenant tout ce que l'expérience a prouvé néceſſaire pour bien réuſſir dans cet établiſſement; de charger les curés des villages de la diſtribution gratuite d'un certain nombre d'exemplaires à tous ceux qui voudroient s'occuper de cette branche: il ne ſeroit aucunement difficile de rédiger une pareille notice à la portée des gens de la campagne, d'après ce que nous trouvons dans les Mémoires Academiques, tant dans ceux de Mr. Needham (*l*), que dans ceux qui ont été couronnés en 1779, notamment celui de Mr. Seghers, curé de St. Leonard.

De la Rhubarbe.

La rhubarbe eſt un objet qui mérite auſſi notre attention. Il eſt conſtaté par nombre d'épreuves que cette racine pourroit être cultivée avantageuſement dans ce pays; Mr. Durondeau, membre de l'Académie, a donné en 1771, un Mémoire ſur la culture

---

(*k*) Mémoires qui ont emporté les prix en 1779, prem. Mémoire de Mr. Seghers, pag. 19.

(*l*) Mémoires de l'Académie de Bruxelles, tome II, pag. 325.

de la rhubarbe; il ſuit, de ce que rapporte cet auteur, que la rhubarbe qu'il a cultivée dans ce pays, n'eſt pas ſeulement conforme pour le goût, la couleur & autres qualités extérieures, à la rhubarbe aſiatique, mais qu'elle étoit également amere, purgative & tonique; qu'elle produiſoit, ſoit en ſubſtance, ſoit en décoction ou infuſion, les mêmes effets que celle qu'on nous envoie à grands frais de la Chine ou de la Moſcovie.

Du Sparte, Tilleul, Agave, &c. &c.

Le ſparte eſt une plante vivace, appellée par Linné *Stipa tenaciſſima ariſtis baſi piloſis, paniculata, ſpicata, foliis filiformibus.* On la fait venir d'Eſpagne, où elle croît abondamment, quoiqu'on en trouve des eſpéces preſque partout; on en fait en France, ainſi qu'en Italie, la Sicile, la Sardaigne, la Corſe, en Provence, Rouſſillon, Languedoc, &c. des filets de pêche, cables, cordes, nattes, paniers, corbeilles, cordages & treſſes, de toute eſpece & à toute ſorte d'uſages domeſtiques & civils.

Tous ces ouvrages ſont beaucoup plus forts & durent plus longtems que s'ils fuſſent fait de chanvre; l'eau n'a pas tant d'action ſur lui & il n'eſt point, comme le chanvre, ſujet à l'inconvenient de tacher, ce qui le rend précieux pour en faire des cordeaux pour faire ſécher le papier nouvellement fabriqué & le linge.

Ces avantages ont engagé Mr. Gavoti de Berthe à établir une manufacture de ſparterie au Fauxbourg St. Antoine à Paris; cet établiſſement, dirigé par ſon ſavant auteur, a le plus grand ſuccès, & il n'eſt aucunement douteux qu'une pareille manufacture s'établiroit avec ſuccès dans nos Provinces Belgiques.

On peut employer aux mêmes uſages & avec avantage le *tilleul*, *l'agave Américana*, les feuilles du palmite ou *chamerops humilis*, les branches tendres du mûrier; les malvacées, entre leſquelles on préfere le *ſyda aboutillon* (*m*).

Le genet d'Eſpagne, ou *ſpartium junceum*, conviendroit pour quelques terres incultes qui, quoique rares, ſe trouvent dans ce pays; il ne demande qu'un ſol pierreux & ſec, où aucune autre plante

(*m*) Journal de phyſique de l'abbé Roſier, tome XXVIII, Mai 1786, pag. 334.

ne peut végéter ; les rameaux donnent une filaſſe, dont on fait du linge, & ſervent en hiver de nourriture aux moutons & aux chevres (*n*).

La fleur du roſeau de marais, ou *typha* mêlée à un tiers de coton, a ſervi à Mr. le Breton (*o*) à faire des gants, & des chapeaux avec un tiers des poils de lievre, &, comme la matiere eſt en elle-même fort douce au toucher & fort chaude à la peau, on peut en faire des bas, bonnets, & couvertures, &c.

La Ouate.

On pourroit auſſi tenter quelques expériences, pour s'aſſurer ſi la temperature de notre atmoſphere ſeroit aſſez chaude pour la culture d'une plante qui donne une eſpece de coton, qu'on appelle *Ouate*, elle ne demande que peu de ſoins & des mauvaiſes terres; nous la tirons actuellement du Levant, où elle croît abondamment; on l'employe pour la fabrication des fourrures qu'on met entre les étoffes, on la file auſſi & on en fabrique, ſoit ſeule, ſoit mêlée avec du coton & de la ſoie, de très-jolies étoffes : la méthode de travailler cette production a été inventée par Mr. la Rouviere de Paris.

Du Paſtel.

Le paſtel, ou gueſde, eſt une drogue dont les teinturiers ſe ſervent pour teindre en bleu; c'eſt le produit des feuilles d'une plante de ce nom, qui croît abondamment en France & dans le pays de Juliers; on en fait quatre recoltes par an; on cueille les feuilles, qui ſont ſemblables à celles du plantin, quand elles ſont mures, on les laiſſe flétrir pendant quelque tems, puis on les met ſous la roue pour les piler ou moudre; cette opération finie, on les laiſſe une dixaine de jours en piles, & puis on en fait des boules qu'on laiſſe ſécher à l'ombre : on lui fait ſubir encore une opération,

---

(*n*) Mémoires d'agriculture de la Société Royale d'agriculture de Paris, trimeſtre dAutomne, année 1785, pag. 127.

(*o*) Eſprit des Journaux, tome I, ſeizieme année, 1787 pag. 386.

qui consiste à casser les boules de pastel, les mouiller avec de l'eau croupie & de remuer ce mêlange 3 à 4 fois par semaine, pendant 4 mois, après quoi il est en état d'entrer dans le commerce : la valeur & la grande consommation de cet article prouvent l'utilité que le pays pourroit retirer de la culture de cette plante.

Safran & Réglisse.

Les Anglois & les François cultivent aussi, avec le plus grand succès, le safran & la réglisse, deux objets de commerce qui nous manquent absolument ; la culture du safran languissoit autrefois en Angleterre; mais depuis plusieurs années le Gouvernement Anglois, convaincu des bons effets des récompenses, a proposé des prix pour la multiplication des safranieres. Le but du gouvernement a été rempli ; car loin d'en tirer de l'étranger pour leur consommation, comme ils étoient accoutumés, ils en exportent présentement des parties considérables: il ne cede pour la qualité qu'à celui de Perse ; & son prix courant, à Amsterdam, est de fl. 18 par livre pesant : je connois quelques particuliers, dans ce pays, qui font annuellement leur petite récolte de safran ; la qualité & la quantité de cette production m'ont convaincu qu'on pourroit cultiver cette plante dans ces provinces, avec assez de succès, pour en former une branche nouvelle de commerce.

Muriers.

Outre les avantages que procure la culture des muriers, considerés comme nourriture des vers à soie & dont nous parlerons à l'article *Soierie*, l'écorce de cet arbre donne, en très-grande quantité une substance filamenteuse, fine & soieuse ; le fil qu'on en fabrique est fort & superfin, & les dépenses pour la préparation de cette substance sont moindres que celles pour la préparation du lin ; de sorte que j'estime qu'on pourroit avec avantage ériger en ce pays des fabriques d'étoffes faites avec cette substance (*o*).

(*o*) Extract uyt de Mémorie van den Heer Seghers, Pastor te S. Leonard, welke den eersten prys behaeld heeft in 1782. Brussel 1783, 4°. pag. 9.

Toileries.

Les toiles ſont un objet de commerce de la plus grande conſéquence pour les Pays-Bas ; la Flandre en fabrique annuellement plus de deux cent mille pieces, pour leſquelles on employe plus de douze millions de livres de lin, & qui rapportent au pays plus de huit millions de florins par an : leur fabrication, depuis l'inſtant que la ſemence du lin eſt confiée au ſein de la terre, juſqu'à ce que la toile qui en provient ſoit miſe dans le commerce, donne de l'occupation à plus de 300 mille ames. Ces avantages marqués nous porteroient à croire qu'en tous tems on a donné des ſoins particuliers pour l'amélioration, tant du fil, toiles & dentelles, que du lin & du chanvre qui en ſont les matieres premieres, afin de conſerver au pays ces branches précieuſes de commerce ; mais on s'eſt contenté juſqu'à préſent d'employer le lin, ſoit bon ou médiocre, après les préparations ordinaires, parce qu'en général le pays en produit du meilleur ou du moins d'une auſſi bonne qualité, que quelqu'autre pays de l'Europe, ſans faire attention qu'il y ait des procedés connus & employés avec ſuccès par d'autres nations, pour rendre le lin & le chanvre beaucoup plus fin (*p*) ; pour donner un blanc ſupérieur à celui qu'on eſt accoutumé de donner aux toiles dans ce pays, ſans nuire en aucune façon à ſes autres bonnes qualités. Ces changemens avantageux nous procureroient la préférence, là où nous pouvons à peine actuellement ſoutenir la concurrence, & donneroient un nouvel eſſor, tant à nos manufactures de toiles, qu'à l'agriculture.

Comme ſous le nom générique de toiles, on comprend tous les tiſſus unis ou croiſés de lin ou de chanvre, il eſt évident que l'art de la voilure & de la corderie ſont partie des manufactures ſuſdites : ces Arts ſont trop négligés dans ce pays ; l'abondance du bon chanvre qu'on y cultive, fait que non-ſeulement nous ſommes en état de fournir nos propres navires, mais qu'on pourroit en établir une branche de commerce d'exportation très-con-

---

(*p*) Journal de l'abbé Roſier, introduction, tome II fol. 584.

ſidérable ; un grand nombre, d'ailleurs, de perſonnes y gagnent la vie : les opérations multipliées de ces manufactures, telles que la filature, le devidage, le travail aſſidu de différens métiers, la blancherie, un moulin pour rompre le chanvre, un autre pour écraſer la ſoude, &c., font que plus de 300 perſonnes ſont continuellement occupées dans une manufacture de ce genre de quelque conſéquence ; on en voit un exemple à Schoonhoven, ville des Provinces-Unies, où tous ces travaux ſont réunis.

Une autre branche qu'on a négligée dans ce pays, & qui mérite toute l'attention du Gouvernement, eſt l'art d'imprimer les toiles de lin, au lieu de toiles de coton ; nous n'avons pas en Amérique ni aux Indes des établiſſemens qui puiſſent nous fournir cette derniere denrée, ce qui nous met dans la néceſſité de l'acheter de nos voiſins ; le Conſeil des Finances de S. M. eſt à même de connoître les ſommes immenſes que perd annuellement le pays par ce commerce, qui, ſelon les principes généralement reçus, eſt totalement ruineux pour ce pays, puiſqu'on peut s'en paſſer, & qu'il peut être remplacé par la toile de lin, qu'à l'exemple des autres nations, nous ſommes intéreſſés à faire valoir, en variant, le plus qu'il nous eſt poſſible, ſa forme naturelle. D'ailleurs les manufacturiers, qui impriment actuellement la toile de coton, imprimeroient celle de lin : le nombre des perſonnes employées dans cette derniere, eſt plus grand que dans la premiere ; d'où il ſuit que, par ce changement, nous ne pouvons perdre aucune des manufactures actuellement exiſtentes ; les avantages, au contraire, qu'entraîneroit ce changement, ſont trop ſenſibles pour s'y arrêter : la culture du lin, ſes différentes préparations, la fabrication des toiles & leur débit, doubleroient pour le moins cette branche de richeſſe nationale ; ce ſeroit une branche nouvelle de commerce d'exportation pour l'Eſpagne & autres pays qui en font des envois conſidérables en Amérique. Ces avantages joints aux ſommes immenſes que nous payons actuellement aux étrangers pour le coton, ne peuvent manquer d'être une ſource féconde de richeſſe pour ce pays ; on peut s'en former une idée, d'après ce qui eſt rapporté par un Auteur Anglois très-recommandable, ſavoir : » *qu'on enleve* » *de leurs toiles* (des Irlandois) *pour plus de deux millions de*

» *verges par an, depuis qu'il eſt permis d'en imprimer & d'en* » *peindre* (*q*).

L'idée dans laquelle ſont quelques perſonnes & qui empêche que ces établiſſemens ne ſe forment dans nos provinces, provient de ce qu'on y croit aſſez généralement qu'il n'eſt pas poſſible de faire prendre au lin les couleurs qu'on donne au coton; je puis aſſurer, d'après l'expérience, que c'eſt une erreur; on imprime ſur de la toile de lin en Angleterre & en Allemagne avec autant de ſuccès que ſur du coton; la différence eſt qu'on fait prendre plus difficilement les couleurs au lin qu'au coton; mais on remédie à ces inconvéniens par la préparation de la toile & des couleurs.

Cotoneries.

Quoique nous n'ayons pas des poſſeſſions, ſoit en Amérique, ſoit aux Indes, d'où nous pouvons tirer le coton, il ſera toujours de notre interêt de le faire venir brut, & de fabriquer dans le pays le fil, la toile & les étoffes dans leſquelles on employe cette production; on fabrique la toile de coton dans quelques endroits de ces provinces, comme à Anvers; on commence à filer le coton à Deſtelberghe, village près de Gand; ces établiſſemens méritent des encouragemens; nos imprimeries ſur toile de coton tirent pour la grande partie la toile blanche toute fabriquée de la Hollande; & d'ailleurs, ſi l'on ne juge pas à propos de défendre l'importation des toiles de coton, & de leur ſubſtituer celles de lin pour les imprimer, du moins devroit-on prendre des meſures pour faire jouir le pays du bénéfice de la main-d'œuvre, de la filature & de la fabrication de la toile.

Lainerie.

Les manufactures en laine, & notamment la draperie, furent jadis une mine d'or pour les Pays-Bas; la laine Angloiſe, ainſi que celle du pays, qui du tems des Romains jouiſſoit d'une très-grande réputation, furent l'aliment de ces manufactures; nous portions au Midi

---

(*q*) Eſſai ſur le commerce d'Angleterre, par Jean Cary, 1755, 2 volumes in-8°. Voyez tome Ier. pag. 198.

Midi & au Nord les marchandiſes qui en étoient fabriquées, juſqu'à ce qu'enfin cette importante branche de commerce paſſa dans les mains des Anglois & des Hollandois, après des révoltes réitérées & notamment celle de 1404. Actuellement nous avons quelques fabriques d'étoffes de laine répandues dans ces provinces; nous avons des manufactures de drap aſſez rénommées dans le Duché de Limbourg; mais loin que ces fabriques puiſſent former une branche de commerce d'exportation, elles ne ſuffiſent pas pour notre propre conſomption; auſſi la quantité de draps & étoffes de laine qui nous vient de l'Angleterre & de la France, & principalement du premier royaume, eſt immenſe. Nos manufactures en ce genre ne ſe multiplieront point, ſi longtems que l'importation des marchandiſes de laine ne ſera pas ſupprimée, ou du moins ſi fortement chargée de droits, qu'il ſoit impoſſible aux étrangers de ſoutenir la concurrence. La défenſe qu'a fait notre auguſte Souverain Joſeph II, dans une partie de ſes états, d'importer les marchandiſes fabriquées chez l'étranger, nous fait eſpérer qu'un jour nous jouirons des mêmes avantages; ce n'eſt que d'après cet heureux changement que nous pourrons nous flatter de voir augmenter dans ce pays toute ſorte de manufactures en laine, non-ſeulement pour notre propre conſomption, mais auſſi pour notre commerce extérieur, principalement pour le Levant.

L'Angleterre envoye ſes draps dans tout l'empire Turc, en Allemagne, ſur la Baltique, en Norvege, en Suede, en Moſcovie juſqu'à Aſtracan, en Hollande, à Hambourg, en Portugal, en Eſpagne, en Italie, aux Indes Orientales & à la Chine, en Amérique, & pour ainſi dire, ſur le globe entier: quelle ſource de richeſſe pour cette nation induſtrieuſe? combien de familles ne ſubſiſtent pas du travail d'une marchandiſe qui requiert beaucoup de main-d'œuvre, & dont la conſomption eſt ſi conſidérable; mais pouvons nous eſpérer de pouvoir jamais atteindre à cette perfection à laquelle les Anglois ont porté ces manufactures? avons nous les qualités de laine propres à la fabrication des draps? ou, pouvons nous la tirer de quelqu'autre pays? Les laines d'Eſpagne, que les Anglois mêmes employent conſidérablement, ſont trop courtes pour être employées ſeules, ſi ce n'eſt pour des étoffes légeres, & nos laines nationales n'ont pas les qualités requiſes pour faire un

drap fin; il ne nous reſte donc que l'amélioration de nos laines; par ce moyen nous pourrons nous paſſer de la laine étrangere, en rendant à ce commerce tout l'éclat dont il jouiſſoit autrefois dans ce pays; que les difficultés, dont pourroit être accompagné cette amélioration, ne nous rebutent pas: les François ont été & ſont encore en quelque ſorte dans le même cas que nous; leurs tentatives, par les travaux & les expériences de Mr. Daubenton, ſont couronnées du plus brillant ſuccès; ce ſavant a fait fabriquer en France, avec de la laine du pays, améliorée ſelon ſa méthode, le plus beau drap qu'on puiſſe voir & qui ne le cede en aucune maniere au meilleur de l'Angleterre; la Société des Arts de Bretagne a fait auſſi fabriquer, à Rennes, une piece de drap, façon d'Elbœuf, avec de la laine nationale; les commiſſaires nommés pour l'examiner furent étonnés de la douceur & de la bonté de la laine qui y avoit été employée (*q*).

Nous avons au Pays-Bas, outre différentes autres races, le Mouton Flandrin qui eſt de la plus grande eſpece connue en Europe; il a ordinairement depuis 4 à 5 pieds de longueur, nous la devons aux Hollandois qui la tranſporterent des Indes Orientales au 17e. ſiécle: la laine de cette eſpece de mouton, obſerve Mr. Du Rondeau (*r*), eſt ſi belle qu'elle égale preſqu'en blancheur, longueur, fineſſe & force, la plus belle laine d'Angleterre; cependant, ajoute le même auteur, l'éducation de ces moutons eſt négligée & mériteroit d'être corrigée: il y a des abus à réformer, des obſtacles à ſurmonter, & des connoiſſances à acquérir pour donner à nos lainerics en général les bonnes qualités requiſes pour faire un bon drap. Après avoir indiqué les abus & obſtacles, ainſi que leur remede, le même auteur indique & réduit à 4 chefs les moyens d'amélioration; ſavoir, 1°. au choix de bons beliers, 2°. à l'exercice habituel d'une vie preſque ſauvage, 3°. à la bonté des paturages, & 4°. aux ſoins & à l'expérience des cultivateurs: il développe avec

---

(*q*) Corps d'obſervations, &c. années 1757 & 1758, pag. 178.

(*r*) Mémoire ſur la laine, par Mr. Du Rondeau dans les Mémoires de l'Académie de Bruxelles, tome III, pag. 105. Conſultez auſſi les Mémoires de Mr. Foullé qui a remporté le prix propoſé par l'Académie de Bruxelles en 1776, & imprimé en 1777, & celui du reverend Pere Norton qui a remporté l'acceſſit. Ibid.

une ſagacité peu commune, ces différens points, & conclud que cette méthode eſt la ſeule bonne, 1°. parce qu'elle eſt moins couteuſe; 2°. parce qu'elle prévient les maladies & les mortalités; 3°. parce que la chair en eſt meilleure; & 4°. parce que la laine en eſt plus blanche, plus fine, plus longue, & que la quantité en eſt conſéquemment plus grande.

Soierie

Malgré qu'on trouve aux Pays-Bas nombre de métiors pour la fabrication des étoffes de ſoie, nous payons à nos voiſins des ſommes très-conſidérables pour cet objet: le ſeul moyen d'arrêter ce commerce ruineux, ſeroit de mettre en œuvre les moyens les plus propres à la multiplication des métiers; on y parviendra sûrement par la défenſe d'importation des étoffes de ſoie étrangeres, en encourageant les entrepreneurs de telles manufactures & en accordant, à l'exemple des Anglois, des gratifications à tous ceux qui donneroient le plus de ſoins à la culture des muriers blancs & à l'éducation des vers à ſoie. La culture du mûrier blanc eſt le fondement de ces établiſſemens; car, ſans une nourriture ſuffiſante, les vers à ſoie, qui ſe propagent abondamment, périſſent en peu de tems. La meilleure maniere de cultiver cet arbre précieux, pour que les vers qu'on nourrit de ſa feuille, donnent une ſoie de la meilleure qualité, fut l'objet d'un prix que la Société Patriotique de Valence en Dauphiné propoſa dans un concours. Le prix fut adjugé à un mémoire de Mr. Regnaud de la Gardette (*f*): les principes que l'auteur a conſignés dans ſon ouvrage, ſont de ſemer ſoi-même les graines du mûrier, d'en choiſir les pieds les plus vigoureux & de les élever ſous ſes yeux dans la pépiniere, lorſqu'ils ſont aſſez fort pour les réplanter, on fera cette opération à la fin de l'automne & on les étêtera le printems ſuivant; on doit éviter de les rapprocher trop les uns des autres, ſur-tout les mûriers nains, dont il ne faut planter

(*f*) Nouvelles de la république des lettres & des arts, N°. L, tome VII, pag. 529. 4°.

qu'une quantité ſuffiſante pour ſuppléer au défaut du mûrier à haute tige dont la pouſſe eſt plus tardive.

Une méthode peu connue & qui eſt très-avantageuſe pour la multiplication des mûriers, eſt de laiſſer croître quelques arbres en pyramides; quand ils ont acquis cette forme, on met la pyramide entiere ſous terre & l'année ſuivante on a autant de mûriers, que l'arbre enterré avoit de branches.

Les François s'adonnerent à la culture des mûriers ſous Henry IV. & le ſuccès a tellement répondu à leur attente, que non ſeulement ils ont de la ſoie pour ſuffire au courant de leurs manufactures; mais qu'en outre ils ont envoyé à Livourne, pour y être vendue de la ſoie torſe, auſſi bonne à tous égards que la meilleure qui ſoit en Italie (*t*). Ce ne ſera donc que par les moyens ſuſmentionnés que nous parviendrons avec le tems à pouvoir nous paſſer de toute ſoie étrangere; mais en attendant cet heureux moment, au lieu des étoffes de ſoie, il ſera toujours de notre intérêt de tirer la ſoie brute de l'étranger, afin de la travailler dans ce pays & de conſerver par ce moyen tout l'avantage attaché à la main-d'œuvre. La Chine, la Perſe, la Turquie & l'Italie ſont les pays qui produiſent cette denrée en abondance, leurs qualités différent beaucoup; celles de la Chine & de l'Italie ſont les meilleures, & ſervent, après avoir été tordues, pour la chaîne; tandis que beaucoup d'autres qualités ne ſervent que pour la trame, & de deux ſortes ſuſdites, celle de la Chine eſt encore à préférer, parce qu'en général, à qualité égale, elle coûte un tiers de moins que la ſoie d'Italie, ce qui fait un objet conſidérable: au ſurplus il importe beaucoup de n'acheter que de la ſoie crue & d'établir dans ce pays des moulins-à-eau pour la tordre; c'eſt l'unique moyen de nous paſſer de la ſoie torſe de Piemont.

DE LA PÊCHE.

La pêche offre une branche de commerce des plus conſidérables; c'eſt une mine d'or pour tout pays qui, par ſa ſituation, peut

(*t*) Conſidérations ſur le commerce & la navigation de la Grande-Bretagne. Amſt. 1750 8°. pag. 21.

en jouir ; le berceau & l'école des bons matelots : l'Angleterre & la Hollande n'ont eu de marine formidable, que parce qu'ils poſſedoient, dans le ſein de leur pays, le nombre ſuffiſant de bons pêcheurs ; la république entiere, dit *Smallegange* (*u*), doit ſa richeſſe & ſa grandeur à la pêche, & les villes principales de la Hollande n'ont remplacé ſi ſubitement des marais infectes, que par l'activité des pêcheurs.

Ce ſont principalement les Anglois & les Hollandois qui ont porté cette branche de commerce à un point où il n'eſt plus poſſible d'atteindre, depuis qu'à leur exemple, toutes les nations de l'Europe, conſidérant dans la pêche une des plus grandes reſſources d'un état, ont donné tous leurs ſoins à ſe l'approprier : on peut juger de l'importance de cet objet par ce qui eſt rapporté par le Chevalier Walter Raleigh, qu'en 1610, le commerce des harengs, pêchés par les Hollandois, ſur les côtes d'Angleterre, d'Écoſſe & d'Irlande ſeulement, monta pour une année à 2.659.000 liv. ſterl. ; cet article leur occupoit dans ce tems-là trois mille vaiſſeaux ou buſſes, & cinquante mille pêcheurs, ſans compter neuf mille autres vaiſſeaux, & cent cinquante mille perſonnes ſur terre & ſur mer, employées au commerce du poiſſon (*v*). Les Flamands eurent beaucoup de part à ces pêches conſidérables ; on peut s'en convaincre par les différentes ordonnances de nos Souverains (*w*), & le témoignage de Guicciardin (*x*), mais depuis que ſept provinces ſe ſont ſouſtrait à l'obéiſſance de l'Eſpagne, notre pêche eſt tombée, tandis que les Hollandois, profitant de notre abattement général, l'augmenterent conſidérablement, au point de fournir du poiſſon à une bonne partie de l'Europe : cette branche de leur commerce, à méſure que d'autres nations ſe ſont adonnées à cette partie, eſt conſidérablement tombée, & décline encore journalierement, d'après le témoignage même de l'Académie des Sciences d'Haerlem, qui propoſa en

(*u*) Kronyke van Zeeland, blz. 174.

(*v*) Remarques ſur les avantages & déſavantages de la France & de la Grande Bretagne, par rapport au commerce, Leide 1754, 8°. pag. 141.

(*w*) Placc. van Vlaenderen, II deel, II boek, rubr. 1, blz. 315-24. Ibid. fol. 364.

(*x*) Guicciardini deſcritt. di tutti i Paeſi baſſi, foglio 31, ed. di Plantino 1588. fol.

1775, la queſtion ſuivante pour un de ſes prix : « Quelle eſt la » raiſon de la diminution de nos pêches marines près de nos » côtes ; & quelle eſt la cauſe que le poiſſon s'en éloigne toujours » davantage, & ſe rétire plus avant dans la mer". Au tems marqué pour le jugement du prix, l'Académie n'ayant réçu aucune ſolution ſatisfaiſante, abandonna le ſujet. Les curieux, qui déſireroient avoir quelques éclairciſſemens ſur cette queſtion, peuvent conſulter l'excellent mémoire de Mr l'Abbé *Mann*, ſur l'hiſtoire naturelle de la mer du Nord (*y*) : c'eſt auſſi dans ce Mémoire, ainſi que dans celui de Mr. *Verhoeven* (*z*), qu'on trouvera des cauſes ſans nombre, qui empêchent que notre pêche nationale n'augmente, ainſi que les moyens efficaces de la perfectionner & de l'étendre : j'y renvois d'autant plus volontiers, que je ne pourrois que les copier ; j'ajouterai ſeulement, que le Gouvernement, toujours attentif au bien-être de ce pays, depuis leur publication, a mis en uſage quelques moyens qui nous font eſpérer que cette branche acquerrera ſon ancienne ſplendeur : nous nous flattons qu'il étendra ſes bienfaits plus loin, afin de nous mettre à même de faire la pêche de la baleine avec les mêmes avantages, que les autres nations : elle doit être des plus importantes, quand on conſidére que les Hollandois envoyerent en 1675 & 1721, ſix mille neuf cent quatrevingt quinze batimens, qui prirent 32908 baleines, & que la pêche leur valût 322 millions Tournois (1).

Outre les moyens dont il eſt parlé dans les Mémoires cités, un des plus efficaces pour attirer & conſerver dans nos ports maritimes les pêcheurs & mariniers, ſeroit de leur aſſurer les moyens de paſſer des jours tranquilles dans leur vielleſſe, par l'établiſſement d'un hôpital ou infirmerie uniquement deſtinée pour les pêcheurs & autres mariniers : un établiſſement de cette nature n'eſt pas ſi

---

(*y*) Mémoires de l'Académie de Bruxelles, tome II, pag. 209.

(*z*) Gekroonde Verhandeling door de Keyzerlyke en Koninglyke Academie van Bruſſel, op de vraeg : « Aentewyſen de ſoorten van viſſchen die het gemeen voor» werp zyn van de vangſt, zoo op de kuſten als in de rivieren van Vlaenderen, » de misbruyken die in de viſſcherye in zwang zyn te kennen te geven, met de » middelen om de zelve te verbeteren. Mechelen, 4°. 1781.

(1) Avantages & déſavantages du commerce, &c. pag. 148.

difficile qu'on pourroit ſe l'imaginer; les villes d'Oſtende, Nieuport, & Blankenberghe contribueroient avec plaiſir pour ſoulager dans leurs vieux jours, les inſtrumens de leur richeſſe & de leur grandeur; d'ailleurs les vues bienfaiſantes de notre auguſte Souverain nous permettent d'eſpérer que le fond de quelque couvent ſupprimé contribuerait, du moins en partie, pour effectuer un ſi noble projet.

DE LA NAVIGATION.

L'exportation de notre ſuperflu & le tranſport des marchandiſes d'une nation à une autre ſe fait principalement par la navigation : cet art occupe continuellement un grand nombre d'individus; car outre les matelots qui y trouvent une ſubſiſtence honnête, la navigation donne de l'occupation aux charpentiers, cordiers, forgerons & à nombre d'autres artiſans : ſon avantage s'offre donc trop ſenſiblement pour que les différens peuples n'en fiſſent le plus grand uſage. Les Anglois, en publiant leur acte de navigation, ont ſenti toute l'importance de cette maxime, que toute nation qui laiſſe faire par d'autres une navigation qu'elle pourroit elle-même entreprendre, diminue d'autant ſes forces réelles & rélatives en faveur de ſes rivales. Notre indolence à cet égard, depuis que ſept provinces ſe ſont ſouſtraites à l'obéiſſance Eſpagnole, a enrichi les autres nations & notamment les Hollandois; notre navigation a langui dans ces tems avec notre commerce; depuis nous avons mis tout en œuvre pour relever celui-ci & nous avons negligé celle-là; nous avons toujours méconnu qu'il y à une ſi étroite liaiſon entre le commerce & la navigation, que la foibleſſe ou la force de l'une dépend de l'autre: nous avons méconnu, que ſans navigation la valeur de notre ſuperflu dépend entierement des nations qui naviguent. Le commerce que nous faiſons actuellement eſt très-conſidérable; mais la plupart ſur des vaiſſeaux étrangers; les avantages infinis de la navigation devroient nous faire ſonger aux moyens de l'augmenter : entre ceux que je crois les plus propres à cet objet, le meilleur ſeroit à mon avis, d'aſſujettir à un droit d'un florin par tonneau, tout navire étranger qui feroit dans les ports des Pays-Bas ce commerce d'impor-

tation ou d'exportation. Ce droit pourroit être augmenté à mesure que notre marine marchande augmenteroit, & on pourroit prendre les mesures les plus efficaces pour empêcher que cette loi ne fût éludée en donnant le Pavillon Autrichien à des navires étrangers.

Les vaisseaux qui nous apportent des marchandises ou des denrées de l'étranger, s'ils appartiennent à des sujets des ports des pays ou des états où croissent les denrées, où se manufacturent les marchandises, doivent faire exception à la régle générale ; cette précaution est nécessaire si nous voulons que d'autres puissances agissent de même à notre égard.

FABRIQUES ET MANUFACTURES PARTICULIERES.

Manufacture des Glaces.

Les différentes sortes de verres peuvent se rapporter à trois classes, savoir : verre commun verd, verre blanc où cristallin, & cristal ; de ces trois sortes de verres on fait les bouteilles, les verres à vîtres, verres à boire, lanternes, lustres, glaces, &c.

De ces ouvrages on ne fabrique aux Pays-Bas que des bouteilles, du verre verd & blanc pour les vîtres & de la gobleterie commune ; encore les manufactures où l'on travaille ces sortes de verrerie ne sont pas assez multipliées dans ces provinces ; ce qui est cause que malgré les gros droits de S. M. il se fait une assez forte importation de cet article. Pour ce qui regarde les ouvrages de cristal, façon de Bohême, il n'y a pas de verrerie où on le travaille : un Anglois a commencé à établir une manufacture de cristal près de Bruxelles, où il compte travailler de lustres, lanternes, gobleterie &c., on ne peut pas encore savoir si l'établissement aura du succès ; ce qui dépendra du prix & qualité de la marchandise : je suis pourtant porté à le croire, parce que l'Anglois qui dirige les travaux, me paroît connoître à fond la branche qu'il entreprend.

La partie la plus considérable de l'art de la verrerie, consiste dans les glaces, dont il n'existe pas de manufactures aux Pays-Bas : il est étonnant qu'on ne se lasse pas d'envoyer pour cet article des millions chez nos voisins, tandis que nous pouvons fabriquer ces ouvrages avec les mêmes avantages ; nous trouvons, dans le sein de notre pays, la majeure partie de matieres premieres ; l'argile la plus apyre, qui fait le fondement d'une manufacture des glaces ; car sans un bon fourneau de fusion, sans de bons creusets, la matiere ne se fond & ne s'affine qu'à demi : nous avons du beau sable blanc & des cailloux en abondance ; pour la soude, nous la tirons d'Espagne, comme les autres nations, & le reste d'ingrédiens ne merite aucune considération : le défaut d'ouvriers faits à ce genre de travail, ne doit pas non plus nous rébuter, parce que les manipulations de cette branche sont très-faciles à saisir : le célebre Mr. Bosc d'Antic, lors de l'érection d'une manufacture de glaces à Rouelles en Bourgogne, forma, de quelques bûcherons, en très-peu de tems de fort bons ouvriers (2) ; mais c'est d'un directeur que dépendra la bonne ou mauvaise issue de l'entreprise : pour réussir il faut être au fait des principes de la chymie pyrotechnique ; c'est à cette science que sont dûs les progrès qu'a fait la verrerie en Europe. Ce fût un Chymiste François qui, en 1754, préserva la fameuse manufacture de glaces de St. Gobin d'une ruine totale (3) ; on peut donc être persuadé de faire de très-bonnes affaires, lorsqu'avec les fonds nécessaires on a le bonheur d'avoir un directeur pareil, & que, de son côté, le Gouvernement encourage le nouvel établissement, en défendant l'importation des glaces étrangeres dans ces provinces.

Manufactures de Porcelaine & de Fayence.

De toutes les poteries, la porcelaine tient le premier rang : pour être parfaite, elle doit joindre la beauté à la solidité ; c'est-à-dire, qu'elle doit plaire, tant par la forme, le dessin, que par la vivacité des couleurs ; elle doit pouvoir resister au feu le plus violent,

(2) Œuvres de Mr. Bosc d'Antic, 2 vol. Paris 1780 8°. tom. I, pag. 165.
(3) Ibid. discours préliminaire, pag. 23.

ſans ſe fondre, & ſoutenir le paſſage du froid au chaud & du chaud au froid ſans ſe caſſer; elle doit préſenter dans ſa caſſure, un grain fin & très-ſerré: l'argile blanche fait la baſe de la porcelaine; de ſa pureté & de ſa blancheur dépend la beauté de la marchandiſe; les autres ingrédiens ſont le quartz blanc, les teſſons blancs, & le gyps calciné; toutes ces matieres ſont pulveriſées, calcinées, lavées, tamiſées, & miſes en pâte. On trouve en différens endroits de ce pays, & principalement le long de l'Eſcaut, des bancs entiers d'argille de toute eſpèce, juſqu'à la plus blanche; la manufacture de porcelaine de Tournay nous offre une preuve qu'on peut l'employer avec avantage; il ſeroit donc à ſouhaiter qu'on multipliât de pareilles fabriques dans nos provinces; inſenſiblement nous parviendrions à bannir l'importation de toute porcelaine étrangere & notamment celle de la Chine; ce commerce nous eſt doublement déſavantageux: premierement en ce qu'il nuit à la vente des produits de nos manufactures, & ſecondement parce qu'en échange, au lieu de marchandiſes, nous leur envoyons de l'or tout pur.

La fayencerie eſt une partie non moins importante; on comprend ſous ce nom tous les ouvrages de terre cuite, couverte d'émail; ce qui lui donne le coup-d'œil & la proprété de la porcelaine, ſans en avoir les propriétés.

L'art de la fayencerie eſt ſoumis, dans ce pays, à une routine aveugle; la fayence, qu'on y fait eſt lourde, d'une forme groſſiere, & la peinture eſt toujours la même & très-mal exécutée; en un mot elle eſt encore la même que celle qu'on y fabriquoit il y a cent ans. Ces obſervations ne peuvent être appliquées à la fayence que l'on fabrique dans le Duché de Luxembourg, dans le Comté de Namur & dans quelques endroits de la Flandre: cette fayence eſt parfaite; auſſi n'eſt ce pas un compoſé de terre glaiſe & de marne, mais de l'argile pur, du quartz laiteux, &c., ce qui rapproche cette fayence à la porcelaine: celle dont nous deſirons l'amélioration, eſt la commune; c'eſt celle, comme nous venons de le dire, qui eſt faite de glaiſe & de marne, celle dont le peuple peu aiſé fait un uſage journalier; les récompenſes ſont le ſeul moyen d'opérer le changement déſiré dans cette partie, & ce ſeroit, à mon avis, un des premiers objets à propoſer par l'Académie

des arts (4), ſi, comme nous l'eſperons, un pareil établiſſement ait lieu pour ces provinces.

Fine Poterie Angloiſe.

La poterie qui a le plus de rapport aux eſpeces décrites, eſt la Poterie Angloiſe : les manufactures de ce genre ſont d'un rapport immenſe pour l'Angleterre ; les plus conſidérables ſe trouvent dans les Comtés de Northumberland & de Stafford ; dans ce dernier on compte dix mille ames qui y ſont occupées à 10 milles à la ronde : la conſommation de cette poterie eſt immenſe, tant chez l'étranger (5), que dans le pays ; ſa bonne qualité de ne pas ſe caſſer, ſoit par la chaleur de l'eau bouillante, ſoit par le feu, pourvu qu'elle ne ſoit pas miſe tout d'un coup à un feu trop violent, l'a fait réchercher univerſellement : les matieres dont on la fabrique ſont une argile griſatre & le ſilex : on trouve l'un & l'autre abondamment dans ce pays, ce qui nous met à même d'entreprendre & d'exécuter ces fabriques avec avantage.

Poterie commune.

On y trouve auſſi en quantité la terre propre pour la groſſe poterie ; mais la marchandiſe qu'on en fabrique ne peut aucunement ſoutenir la concurrence avec celle d'Hollande ; d'ailleurs on n'y fabrique pas la poterie dont on fait un emploi ſi conſidérable dans les rafineries de ſucre ; on n'y fait pas les pots de calcination & de forme pour les fabriques de blanc de plomb ; les pots de forme pour les fabriques de vermillon ; on y fait de très-mauvaiſes tuiles, qui, à beaucoupprès, ne valent pas celles d'Hollande, dont on fait aux Pays-Bas un uſage preſque général : nous devrions rougir de tirer cet article de la Hollande, d'autant plus que les Hollandois viennent chez nous acheter la terre dont ils fabriquent une partie de leur poterie. Depuis que S. M. a trouvé bon d'augmenter les droits

(4) Conſultez cet article, pag. 51 de ce Mémoire.

(5) En 1776 on a declaré à l'exportation aux bureaux de l'Angleterre pour 300 mille liv. ſterl. de poterie, dont un tiers fut envoyé aux Provinces-Unies & aux Pays-Bas Autrichiens.

ſur la poterie étrangere, quelques potiers-de-terre, profitant des inſtructions qu'on leur a donné, ont commencé à fabriquer une partie de poterie ſuſmentionnée, telles que les pots pour les raffineries de ſucre, pour les fabriques de blanc de plomb, &c., & je ſuis perſuadé, qu'avec un peu plus de ſoin dans le choix & la préparation de l'argile, ils parviendront à la fin à fabriquer une marchandiſe qui aura toutes les bonnes qualités réquiſes, & que dorenavant nous ſerons diſpenſés de recourir aux étrangers pour des objets de premiere néceſſité, & dont la matiere premiere ſe trouve par-tout ſous les mains.

Fabrique de Creuſets.

Une branche qui nous manque pareillement, eſt la fabrique des creuſets, dont les eſſayeurs, les orfevres, les chymiſtes, &c. ſe ſervent en abondance : les meilleurs ſont ceux qui nous viennent de Heſſe & d'Ipſen ; les Anglois mêmes les tiroient de ces places, juſqu'à ce que la Société des Arts de Londres, après avoir ſacrifié en récompenſes ſur cet objet 211 liv. ſterl., a eu la ſatisfaction de voir qu'on ait érigé avec tout le ſuccès poſſible une fabrique de ce genre à Chelſea (6). C'eſt encore l'argile qui fait la baſe de ces fabriques ; mais une argile très-pure, très-réfractaire, qui ſoit dépourvue de toutes particules hétérogenes, notamment des parties martiales ; l'art conſiſte à donner à cette argile fraiche un intermede qui puiſſe empêcher le retrait ; on la trouve dans l'argile même ; brulée, pilée & tamiſée ; on l'appelle *Ciment* : quatre parties de ciment ſur cinq d'argile fraiche, eſt la meilleure proportion pour avoir le moins de retrait poſſible.

Il nous vient auſſi de Heſſe des creuſets noirâtres ; cette couleur dépend de la plombagine qu'on mêle à l'argile en de certaines proportions ; ce ſont ceux qui reſiſtent au feu le plus violent.

On fabrique encore de la maniere ſuſdite des retortes, des mouffles, & nombre d'autres uſtenſiles pour la chymie.

---

(6) Tranſactions of the Society of Arts, Manufactures and Commerce, vol. I, London 1783, pag. 12 & 16.

Manufactures de Fer & Acier travaillés.

Le fer eſt, ſans contredit, le plus utile de tous les métaux; celui dont on fait le plus d'emploi pour les différens beſoins de l'homme, auſſi le travaille-t-on de toutes ſortes de manieres, ce qui donne une occupation continuelle à un grand nombre de manufactures. Les ouvrages de fer & acier, qui ſe conſomment dans ces provinces, nous viennent preſque tous de l'Angleterre, de l'Allemagne & de la France; pourquoi tardons nous à nous approprier en partie une main-d'œuvre que notre indolence à juſqu'ici fixée chez les nations voiſines? nous avons dans les pays de Luxembourg & de Namur des mines de fer d'une aſſez bonne qualité, & nous pouvons, comme les Anglois, chercher ce qui nous manque en Suede, en Bohême, en Norwege, en Styrie, en Carinthie, en Carniole & en Tirol. Nous pouvons, pour la fabrication de l'acier, chercher celui qui provient des fameuſes mines de Dannemora dans la province de Roſlagie en Suede; c'eſt le meilleur de l'Europe pour cet uſage, c'eſt le ſeul qui, avec beaucoup de ductilité & de malléabilité, eſt fort dur, & qui n'eſt caſſant, ni à froid, ni à chaud; c'eſt le même dont les Anglois fabriquent tous leurs ouvrages d'acier & qu'ils payent 15 pour cent plus cher que tout autre fer. Ainſi il ne me paroît aucunement difficile de multiplier le nombre de manufactures déjà exiſtentes & d'en introduire les nouvelles qui nous manquent; telles que les fabriques des ancres, des canons, des ſcies, limes, chaînes, boucles d'acier, peignes d'acier pour les manufactures des étoffes de ſoie; du fil d'archal & de pluſieurs autres du même genre.

Fabrique de Fer-blanc.

Nous pouvons, d'après les mêmes principes & avec les mêmes avantages, ériger dans ce pays des fabriques de fer-blanc, que nous tirons actuellement de l'Angleterre & du pays de Liége. Le fer qu'on employe pour ces fabriques eſt celui qui vient en longues barres quarrées des forges de Forſmarc en Roſlagie; l'ouvrier diviſe ſes barres avec de la craie, les fait rougir dans un fourneau de réverbere, les coupe à leurs diviſions par une ciſaille,

agiſſant par l'eau, les bat, les rogne, puis les porte à l'étuve pour les décaper, où leur donner la préparation pour recevoir l'étamage; ce qui ſe fait en mettant les feuilles dans différentes barriques, remplies d'eau aigrie au moyen de la farine de ſeigle: cette opération finie, l'ouvrier les plonge dans un bain d'étain, auquel on a ajouté un peu de cuivre, après cela on les nettoye & on les aſſortit pour les remettre dans le commerce.

Raffinerie de Salpêtre & Potaſſe.

Le ſalpêtre ou nitre eſt un ſel neutre, formé par l'acide nitreux, & l'alkali fixe végétal; ſon uſage eſt très-étendu dans la chymie, dans les fabriques des eaux-fortes, dans les fonderies de métaux, dans la teinture, & principalement dans les fabriques de poudre à canon; ce qui l'a fait nommer, par quelques chimiſtes, ſel d'enfer.

Nous n'avons actuellement aucune fabrique de ce genre dans ce pays, quoique nous ayons des moulins à poudre, & d'autres établiſſemens qui l'employent. On retire ce ſel par différens procedés, des nitrieres, tant artificielles que naturelles; les nitrieres naturelles, les plus riches, ſont dans l'Inde & à la Chine; c'eſt auſſi de ces endroits que la plus grande partie de l'Europe le retire: celui qu'on fait en Europe des nitrieres naturelles, provient des plâtres & décombres des nos habitations domeſtiques: cette méthode a ſes avantages; mais eſt en même tems la plus génante & la plus onéreuſe pour le peuple, puiſqu'on ne peut la faire avec profit, qu'au moyen des fouilles dans nos habitations.

Les nitrieres artificielles, c'eſt-à-dire celles que l'art arrange pour la formation du ſalpêtre, différent preſque dans chaque pays & ſont plus ou moins vicieuſes: en Suede on donne la préférence aux couches cultivées ſous des hangars; en Pruſſe on pratique des murailles de différens matériaux, plus ou moins propres à la nitrification; ailleurs ce ſont des voûtes, des tuyaux, des pyramides, des foſſes, &c.; mais de toutes les méthodes, les nitrieres-bergeries propoſées & exécutées par Mrs. Thouvenel (7), méritent, à

(7) Mémoire ſur la formation du Salpêtre, couronné par l'Académie des Sciences de Paris, inſéré dans les Mémoires mathématiques & phyſiques de cette Académie, tome XI. 4°. 1786, Paris. pag. 56 du Recueil des Mémoires.

tous égards, la préférence : ces deux ſavans font de cette fabrique une branche d'économie rurale, & c'eſt par l'application de ce genre d'induſtrie à l'agriculture, qu'ils ont obtenu la ſimplicité & l'économie dans les procedés, & l'abondance & la celerité dans les produits.

Cette méthode offre, aux gens de la campagne, une branche d'induſtrie à leur portée, & un homme ou deux, hors le tems du leſſivage, ſuffiſent pour conduire la plus grande des nitriéres-bergeries; ils ont ſous les mains, & connoiſſent toutes les matières propres à la nitrification; mais il paroît y avoir un inconvénient attaché à cette nouvelle méthode : c'eſt qu'elle enleve les engrais fournis par les beſtiaux, qui ſont très-precieux pour l'agriculture; mais outre que le fumier peut être remplacé en quelque ſorte par d'autres engrais, comme nous le verrons à ſa place, nous avons dans ces provinces des cantons, tels que les *Poldres*, qui, à raiſon de leur grande fertilité ne reçoivent du fumier que tous les ſept ans: par conſéquent il doit y en avoir une très-grande quantité dont ils ne peuvent faire uſage & qu'ils ſont obligés de vendre, à quelque prix que ce ſoit : c'eſt dans ces cantons, qu'on pourroit, ſans porter le moindre prejudice à l'agriculture, établir de nitrieres-bergeries.

Le projet de cultiver le botrys ambroſioïdes Mexicana pour la formation des nitrieres végétales, communiqué à l'Academie de Bruxelles, par Mr. le Profeſſeur van Bochaute (8), peut être d'une très-grande utilité : il conviendroit, par conſéquent, de faire des expériences en grand, afin de déterminer ſi l'on pourroit former ces nitrieres avec quelque profit, ou ſi ce n'eſt qu'un objet de pure curioſité.

Les gens de la campagne qui auroient envie de former des nitrieres artificielles peuvent, en outre, pour plus grand profit, & ce qui ne demande pas plus de ſcience, joindre à cette fabrique, l'art du ſalinier : on ſait que le ſalin ou la potaſſe (9) eſt le produit de la lixiviation des cendres des différens végétaux; ceux

(8) Mémoires de l'Académie de Bruxelles, tome IV, pag. 311.

(9) Le ſalin ne différe de la potaſſe qu'en ce que celle-ci, pour ſa conſervation & pureté a ſubi un dégré plus ou moins fort de calcination.

qui en donnent le plus, ſont les tiges de tourneſol, les tiges des maïs, les ſarmans de vigne, &c. toutes ſubſtances qu'on peut cultiver à la campagne avec peu de frais & dont on ne doit pas avoir une ſi grande quantité qu'on pourroit ſe l'imaginer pour ſuffire aux beſoins d'un ſalpetrier, puiſque 228 liv. & 14 onces de cendres des tiges de tourneſol, donnent 80 liv. de matiere ſaline (10). En attendant que nous ſoyons aſſez heureux de voir ces établiſſemens dans nos Provinces Belgiques, il ſera toujours de notre intérêt d'y établir des raffineries, ſur le pied qu'elles travaillent à Amſterdam; les travaux de ces établiſſemens conſiſtent à donner une baſe alkaline fixe au ſalpétre brut qui nous vient des Indes, de clarifier la liqueur & de procéder à la cryſtalliſation.

Je ne connois aux Pays-Bas qu'une ſeule raffinerie de cette eſpéce, établie dans la ville de Gand; le ſuccès de cette branche ne répond aucunement à l'attente qu'on s'en étoit formé: ce n'eſt pas que la marchandiſe qu'on y fabrique ne ſoit auſſi belle que celle qui nous vient de Hollande: je crois qu'elle la ſurpaſſe à prix égal: on penſe en général dans ces provinces qu'il nous ſoit impoſſible d'y fabriquer avec les mêmes avantages qu'en Hollande, comme s'il ne dépendoit pas de nous de détruire ces liens qui tiennent notre commerce enchaîné. Cette abſurdité a gagné au point que les marchands qui font des affaires avec quelque fabrique nouvellement établie, tâchent toujours, épouvantés de la chimérique crainte de perdre leur crédit, de faire ce commerce le plus ſécrettement poſſible; en conſéquence ne permettent aux fabriquans de faire les livraiſons que vers le ſoir, ou à toute autre heure indue, vendent la marchandiſe ſous des noms empruntés, & ne rougiſſent pas de la décrier, même quand ils n'en ont pas d'autre dans leur boutique. D'un autre côté, il eſt très-difficile d'attirer des chalans qui chez l'étranger ont toujours été bien ſervi, & qui trouvent toujours un compte ouvert chez leur fabriquans, qu'il leur ſeroit difficile, & quelquefois même impoſſible

(10) Mémoires de mathematique & phyſique de l'Académie Royale des Sciences de Paris, tome XI, 4°., part. hiſtorique pag. 190.

ſible de ſolder ; il conviendroit donc de penſer ſérieuſement aux moyens d'applanir tous ces obſtacles ; le plus ſûr ſeroit de donner les marchandiſes à plus bas prix, en conſervant les bonnes qualités ; mais le pouvons nous ? La navigation de nos voiſins & leur commerce ont une ſolidité ſur le globe entier, dont nous ſommes beaucoup éloignés ; leurs main-d'œuvres ne ſont pas plus cheres ; ils ont des ouvriers faits, & la certitude de la réuſſite de leur entrepriſe, & au-deſſus de tout, un débouché aſſuré ; malgré ces déſavantages, nous pouvons être perſuadés d'obténir ce bas prix, ſi le Gouvernement daigne défendre ou charger de gros droits les marchandiſes étrangeres qui peuvent nuire à la conſommation de celles dont il y a des fabriques dans le pays, & qu'il daigne rendre libre l'entrée des matieres premieres étrangeres, que nous employons dans nos fabriques, comme il a été obſervé ci-devant.

Raffinerie de Borax.

Le borax eſt un ſel neutre, qu'on employe en médecine & dans la teinture ; il ſert à braſer l'or, & les autres métaux, c'eſt un des flux des plus puiſſans qu'on aie dans la docimaſtique. Ce furent autrefois les Vénetiens qui poſſedoient l'art de raffiner ce ſel ; les Hollandois leur ont enlevé cette branche avec beaucoup d'autres, & ce ſont eux qui fourniſſent, pour ainſi dire, actuellement l'Europe entiere de cette marchandiſe. Le borax brut nous vient des Indes Orientales, ſous trois formes différentes : la premiere eſt une terre griſâtre, aſſez péſante, d'une ſaveur d'alkali minéral ſucrée, c'eſt le tinquale : la ſeconde eſpece eſt en petits cryſtaux jaunâtres, empâtés dans une matiere ténace, dont l'odeur, ſelon Mr. De Machy (11), approche beaucoup de celle de la vieille cire jaune : la troiſieme eſt en maſſe, d'une criſtaliſation confuſe, & reſſemble aux criſtaux de tartre vitriolé, qui ſeroient ſalis d'une terre qui les entoure : ces deux dernieres eſpeces nous viennent principalement par le port de l'Orient.

Le raffinage du borax n'a rien de particulier, comme quelques

(11) Deſcription des arts & métiers. Neufchatel, 4°. tome 12, pag 163, 1780.

auteurs nous l'ont voulu faire accroire : les Hollandois qui ont intérêt à conſerver cette branche de commerce, ſe diſent poſſeſſeurs de quelques manipulations ſécretes, d'où ils font dépendre la réuſſite de l'opération ; mais je puis aſſurer, d'après l'expérience, que le prétendu ſécret des Hollandois n'a été imaginé que pour écarter & dégouter les curieux des tentatives qu'ils auroient pu faire pour enrichir le pays de cette nouvelle fabrique. Toute l'opération conſiſte à faire, ſelon les regles de l'art, une diſſolution du borax brut, de la filtrer, l'évaporer, & de la conduire à une cryſtalliſation très-lente (12).

Raffinerie de Camphre

A la décadence du commerce des Vénetiens, les Hollandois ſe ſont auſſi emparés d'une autre branche, qui eſt le raffinage du camphre : l'opération, par laquelle on purifie cette marchandiſe, fut longtems un ſecret connu de peu de gens ; mais grace aux travaux de Mrs. Jars, Model, Valmont de Bomare & Demachy, nous ſommes actuellement en état d'ériger de pareilles fabriques dans ce pays : l'opération conſiſte à ſublimer le camphre brut qui vient de Borneo & de Sumatra. Je ſuis parvenu par cette méthode ſimple, mais qui exige beaucoup d'attention, principalement pour la conduite du feu, à raffiner du camphre brut, qui ne le cede pour aucune bonne qualité à celui d'Hollande.

Raffinerie de Soufre.

La conſommation du ſoufre, tant en maſſe & canons, qu'en fleurs, eſt immenſe dans ce pays : on le tire des raffineries de Marſeille & d'Amſterdam, tout préparé, le pays n'ayant aucune de ce ces fabriques ; une ſeule, que j'y connois, mérite plutôt le nom de laboratoire de chymie où l'on fait des eſſais, qu'une fabrique.

Les opérations, cependant, ſont ſi ſimples pour quiconque a les moindres notions de chymie, & la conſommation de cet article eſt ſi conſidérable, qu'il eſt étonnant qu'on n'ait pas encore

---

(12) Johan Jacob Ferbers neue Beyträge zur mineralgeſchichte verſcheidener lander, erſter band, pag. 332 Mittau, 1778. 8°.

penſé à l'établiſſement de ces raffineries. On retire le ſoufre impur de l'Italie, ſous le nom de ſoufre de Pouzzol, ſoufre de Rome, ou de Sicile, ſoufre d'Ancone, &c.; & c'eſt principalement de cette derniere place que Marſeille le tire pour l'uſage de ſes fabriques : ce ſoufre a déjà ſubi une opération dans le pays même, dont on trouvera la deſcription dans un mémoire de Mr. l'Abbé Nollet (13); on le raffine, par une fuſion répetée, pour le couler en moules; c'eſt le ſouffre en canons : ce qui reſte d'impur, eſt mis dans des grandes cornues, placées ſur un bain de ſable, ſur un vaſte fourneau; ces cornues ont des cols très-larges & fort longs, auxquels on adapte des récipiens proportionnés à leur grandeur, & on procéde à la ſublimation : le produit de cette opération ſont les fleurs de ſoufre; le réſidu ou le caput mortuum qui reſte, eſt le ſoufre caballin; on le vend dans les boutiques ſous le nom de ſoufre vif.

Fabrique de Blanc de Plomb, de Minium & de Sel de Saturne.

La fabrication du blanc de plomb conſiſte uniquement dans la calcination du plomb par les vapeurs du vinaigre; la ceruſe n'en différe que parce qu'on amalgame le blanc de plomb avec une quantité déterminée de craie, de chaux ou de toute autre matiere calcaire blanche, qui rend la marchandiſe meilleur marché; mais qui la détériore infiniment. Il y a deux fabriques de blanc de Plomb aux Pays-Bas, l'une à Gand, l'autre à Anvers : l'une & l'autre pourroient, avec avantage, y joindre la fabrication du minium & du ſel de ſaturne, parce que les matieres premieres de ces branches nouvelles s'y trouvent abondamment. On fabrique le minium des cendres du plomb qu'on a enlevé à la fonte du plomb, lors du coulage des plaques pour la calcination; ces cendres, après avoir été lavées, broyées & lévigées, ſont calcinées dans un fourneau de réverbere juſqu'au rouge; c'eſt le minium. Le ſel de ſaturne ſe fait en diſſolvant du blanc de plomb dans du vinaigre diſtillé;

(13) Collection Académique, partie Franç. tome X, pag. 274.

la diſſolution faite, on évapore le tout à un certain dégré, on ſiltre la liqueur & on la met cryſtalliſer. Je joins d'autant plus volontiers ces deux branches nouvelles aux fabriques de blanc de plomb, que, malgré la conſommation que font les peintres du minium, & les imprimeries de toile de coton, du ſel de ſaturne, elles n'offrent pas un objet aſſez conſidérable pour en former des établiſſemens particuliers.

Fabrique des Préparations Antimoniales.

L'antimoine eſt un demi-métal qu'on tire de la Hongrie, de la Boheme, du Poitou, d'Auvergne, &c.; en le calcinant dans un four approprié, on le reduit en chaux par la volatiliſation du ſoufre; quand à 100 liv. de cette chaux on ajoute, comme fondant, 50 liv. de lie de vin bien ſéche & pulveriſée, on obtient, par la fuſion, le régule d'antimoine, qu'on purifie par des fontes réitérées. Le verre d'antimoine ſe fabrique par la fuſion de la chaux d'antimoine; mais qui n'a pas été entierement déſoufré. Le tartre ſtibié eſt un ſel qui ſe forme par l'union du verre d'antimoine & la crême de tartre, & ſi, à une partie de chaux d'antimoine, on ajoute de l'antimoine cru, & des ſcories qui reſtent de la fabrication du régule, on obtient par la fuſion le *crocus metallorum*. Pour le kermes mineral, on jette de l'antimoine bien pur dans une leſſive de nitre liquifiée & detonnée; l'on fait bouillir ce mélange, & on le filtre bouillant; la liqueur filtrée & réfroidie, dépoſe le kermes au fond du vaſe.

Ces différens produits de l'antimoine ſont reſpectivement employés pour fondre les métaux, pour retirer l'aigreur de l'or : les Anglois l'employent pour rendre leur étain ſonore & argentin : il s'en fait une conſommation conſidérable dans les fonderies des cloches & caracteres d'imprimerie, dans la teinture, la médecine, & l'hippiatrique; le débit, par conſéquent, de cette marchandiſe eſt aſſez conſidérable, pour entretenir dans ces provinces une fabrique de ce genre.

Fabrique de Sel Ammoniac.

Le ſel ammoniac n'eſt pas d'un uſage moins général dans les arts; les chaudronniers, les potiers d'étain, ſerruriers, orfevres,

teinturiers, épingliers, fondeurs, &c. en conſomment aſſez grande quantite pour entretenir deux ou trois fabriques, outre celle que Mr. Limerelle a établi, avec ſuccès, à Binche, près de Mons. On tiroit autrefois le ſel ammoniac d'Egypte, actuellement on le fabrique en Hollande, en Angleterre, en France & en Allemagne, avec beaucoup plus d'économie. De toutes les méthodes, qui y ſont en uſage, celle dont ſe ſervent les freres Gravenhorſt, à Brunſwic, eſt ſupérieure aux autres, tant pour la qualité de cette marchandiſe, que pour le bas prix.

Fabrique de Vitriol, d'Huile de Vitriol & autres Acides.

Le vitriol eſt un ſel qu'on retire par lixiviation d'une terre pyriteuſe, & l'huile de vitriol ſe fabrique, en diſtillant le vitriol martial, ou, à l'imitation des Anglois, en brulant du ſoufre dans des grandes cornues de verre, remplies d'une partie d'eau pour condenſer les vapeurs : c'eſt la méthode la plus économique. Il exiſte une mine de terre pyriteuſe dans le quartier d'Anvers; je n'ai pas eu l'occaſion de l'examiner; je ſais ſeulement, qu'un particulier a tenté, il y a quelques ans, d'en établir une fabrique de vitriol; l'établiſſement n'a pas eu le ſuccès qu'on pouvoit en attendre : quelques informations, priſes à ce ſujet, m'ont convaincu que le peu de connoiſſances de l'entrepreneur, tant en chymie que des manipulations particulieres de cette fabrique, ont été cauſe de ſon peu de ſuccès: il ſeroit donc à ſouhaiter, qu'un particulier, avec les connoiſſances requiſes, en fit des nouvelles expériences. On pourroit, d'ailleurs, joindre, avec avantage, à cette fabrique, l'art de fabriquer les eaux fortes, l'eſprit de ſel & l'eau régale; tous ces différens acides ſont d'un uſage très-étendu pour le relieur, le teinturier, l'orfevre, le graveur, le chaudronnier, le chapelier, &c.

Fabrique de Bleu d'Azur.

Le bleu d'azur, bleu d'émail, ou bleu d'empois, dont nos blanchiſſeurs conſomment une ſi forte quantité, ſe fait par un mélange de cobalt, de ſable ou cailloux & de potaſſe: ces matieres ſont fondues enſemble dans des creuſets placés dans des fours

ſemblables à ceux d'une verrerie ; après la fonte on les broye & on les lave : de la différente proportion de ces ſubſtances, réſultent les différentes qualités de bleu, depuis le plus pâle juſqu'au ſaffre. Il y a des fabriques de bleu à Anvers, à Gand & à St. Nicolas, pays de Waes, qui font très-bien leurs affaires, excepté celle de Gand ; je ne ſais ce qui en a pu ſuſpendre les travaux.

La forte importation de cet article, malgré ces fabriques, démontre clairement que, pour la conſomption ſeule du pays, on pourroit encore en établir 5 à 6, ſans nuire à celles qui y ſont déjà établies.

Fabrique de Plumes à écrire.

Les fabriques des plumes à écrire paroiſſent au premier aſpect de très-peu de conſéquence ; mais le débit de cette marchandiſe doit être plus conſidérable qu'on ne ſe l'imagine, puiſqu'on en trouve des fabriques conſidérables à Hambourg & en Hollande : les opérations, quoique généralement ignorées, ſont très-ſimples, & conſiſtent à dépouiller les plumes brutes, qu'on tire de la Pologne & d'autres endroits du Nord, de leurs impuretés & graiſſe, par des bains ſavonneux & la vapeur du ſoufre.

On m'a aſſuré qu'il y avoit une fabrique de cette eſpece à Bruxelles : je ſuis perſuadé que, ſi le Gouvernement inclineroit à défendre toute importation de plumes à écrire, elle déviendroit, non ſeulement très-importante, mais on pourroit encore en établir d'autres, ſans nuire en aucune façon à celle de Bruxelles.

Fabrique de Couleurs.

Outre les couleurs que nous avons examiné particulierement, il y en a un nombre conſidérable d'autres, qu'on pourroit fabriquer dans ce pays, dans un ſeul & même emplacement : ce n'eſt pas qu'on n'en puiſſe faire autant de fabriques particulieres, comme cela ſe pratique en Hollande & en Angleterre ; ce n'eſt uniquement que parceque le débit n'étant pas aſſez conſidérable dans ces provinces, pour autant de fabriques particulieres, il eſt plus conforme à l'intérêt particulier, de faire différentes marchandiſes

dans un ſeul attelier, ſur-tout des couleurs qui ont du rapport entr'eux : quand avec le tems nous ſerons parvenus, par la bonne qualité & le bas prix de la marchandiſe, à ſoutenir la concurrence chez l'étranger, & à former par ce moyen une branche nouvelle d'exportation, on pourra avec expectation d'une bonne réuſſite, former, à l'exemple des autres nations, autant de fabriques particulieres de la plupart des couleurs, telles que le vermillon, le carmin, les lacs, le bleu de Berlin, le verd de Brunſwic, le verd diſtillé, le jaune de Naples, le blanc de Troye, le verd de gris, le lacmoes, l'outremer, le noir de fumée, le noir d'Allemagne, toute ſorte de vernis, &c.

Fabrique des Préparations Chymiques.

Il en eſt de même des préparations chymiques ; pluſieurs ſont d'un aſſez grand uſage dans la pharmacie & les arts ; mais nullement d'un débit aſſez conſidérable pour en établir des fabriques particulieres ; il conviendroit donc d'en fabriquer pluſieurs dans un même attelier. Ces préparations ſont les différentes combinaiſons du mercure & autres, tels que le ſublimé corroſif, le mercure doux, les précipités rouge & blanc, la magnéſie blanche, le tartre vitriolé, le cryſtal minéral, les ſels de glauber, d'oſeille, volatils, de ſeignette, de ſuccin, &c.

Moulins.

Outre les fabriques dont nous venons de faire mention, nous ne pouvons paſſer ſous ſilence l'établiſſement de pluſieurs moulins, ou, qu'on ne trouve pas dans le pays, ou, dont on pourroit établir un plus grand nombre ; tels ſont les moulins d'engrais, à l'inſtar de celui qu'on trouve à Louvain & dans lequel on briſe les os & autres débris d'animaux ; on employe cet engrais avec avantage, & dans certaines circonſtances on le préfére au fumier & aux cendres : cet article eſt important pour l'agriculture ; parce qu'outre que les terres labourables de différente nature exigent différens engrais, tant pour la qualité que pour la quantité, les fabriques qui font uſage des cendres, telles que les verreries, les blancheries, les raffineries de ſalpêtre, &c., & celles

qui employent le fûmier, comme les fabriques de blanc de plomb, n'enleveront plus ces matieres au préjudice de l'agriculture.

Les moulins économiques pour la farine, comme ceux qu'on a établis à Audenaerde ville de Flandre.

Les moulins pour monder & perler l'orge, pour écraſer le tras, pour moudre les bois des Indes, pour tordre la ſoie, pour moudre la plombagine & la garance, & quelques autres de moindre importance.

RÉFLEXIONS GÉNÉRALES SUR LE COMMERCE DES PAYS-BAS.

Nous avons inſinué précédemment, qu'il ne ſuffiſoit pas d'avoir indiqué des branches nouvelles d'induſtrie, qu'il falloit en outre indiquer ce qui pouvoit faire réuſſir ou échouer une entrepriſe; mais comme ces conſidérations tiennent au commerce en général, j'ai cru devoir les traiter particuliérement.

Je commencerai d'abord par quelques points de finances, qui ont une influence ſinguliere ſur le commerce, & qui ſeuls ſont capables de faire fleurir ou de perdre tout le commerce d'une nation; & en premier lieu, il ſeroit à déſirer que S. M. fût ſervie de défendre toute importation des marchandiſes manufacturées chez l'étranger qui peuvent nuire à la conſommation de celles du pays, ou qui s'oppoſent au progrès de ſes manufactures : par cet arrangement le pays ne gagneroit pas ſeulement les ſommes qui vont actuellement chez l'étranger pour la fabrication ; mais nous nous réſerverions une forte branche de commerce maritime, en cherchant avec nos propres navires, les matieres premieres qui nous manquent, & en réexportant ces mêmes matieres manufacturées. Il eſt étonnant qu'un principe, ſi évidemment démontré & ſi généralement reçu, rencontre tant d'oppoſitions de la part de notre Conſeil de Finances; il ſeroit difficile de trouver la cauſe d'une telle conduite : ce ne peut-être le vuide que porteroit néceſſairement

ceſſairement dans les Finances de S. M. la défenſe totale de pluſieurs marchandiſes étrangeres; le penſer, ſeroit mal connoître les vues bienfaiſantes de notre auguſte Souverain, JOSEPH II, qui n'a rien plus à cœur que le bonheur de ſon peuple; n'eſt-ce pas d'ailleurs la richeſſe du pays qui rend un monarque puiſſant? & n'y a-t-il pas d'autres moyens connus, qui puiſſent remplacer ce vuide, ſans nuire au commerce de ces provinces : c'eſt avec douleur que je me rappelle avoir ſollicité, ſans ſuccès, auprès du Conſeil des Finances, l'augmentation des droits d'entrée ſur une marchandiſe qu'on tire de Hollande, & dont j'avois érigé une fabrique conſidérable dans une de ces provinces; (*) ces droits ſur la marchandiſe en queſtion ne montent qu'à deux & demi fl. du cent peſant; j'ai fait connoître au Conſeil les manœuvres dont ſe ſervent les marchands détailleurs pour éluder ce droit modique; de ſorte, qu'au lieu de deux flor. & demi, ils ne payent effectivement que 16 ſols 8 deniers : malgré ces raiſons je fus débouté de ma demande, ſous prétexte, à ce que j'ai pu ſavoir depuis, qu'on craignoit le monopole, vu que ce n'étoit que la deuxieme fabrique de ce genre qui exiſtoit aux Pays-Bas, & que nous aurions pu faire la loi aux conſommateurs. Quelles raiſons! Aurions-nous pu faire le monopole ſi ces droits d'entrée euſſent été portées à 5 ou 8 flor. du cent peſant; je ne demandois pas la défenſe totale de l'entrée de ces matieres, je ne demandois qu'une augmentation des droits; & quoique j'euſſe ſollicité cette défenſe, tout concourroit à me le devoir accorder : le monopole n'eſt pas à craindre quand on n'a pas de privilége excluſif. Quand une branche nouvelle d'induſtrie réuſſit, d'autres la ſuccedent rapidement; la concurrence, fruit d'une telle défenſe, fixe un prix qui nous permet d'entreprendre, avec l'eſpoir d'une bonne réuſſite, l'exportation de cette même marchandiſe chez l'étranger : le monopole n'eſt pas plus à craindre de deux fabriques exiſtantes dans un pays, que de vingt-cinq, quand ces deux fabriques peuvent, non-ſeulement, ſuffire à la conſomption du pays; mais même pour l'exportation; quand,

(*) Celle de Blanc de Plomb & de Ceruſe Hollandoiſe, érigée à Gand par l'auteur de ce Mémoire.

en un mot, deux fabriques peuvent faire, dans leur ſorte, ce que vingt-cinq peuvent dans la leur : j'avoue que ces revers, dans une cauſe ſi juſte, m'ont découragé, au point d'abandonner un projet que je m'étois formé d'établir dans ces provinces trois manufactures différentes, dont il n'y en a aucune; je me ſuis défait des matieres premieres, qu'à cette intention, j'avois ordonné, & je cede volontiers, à d'autres, le déſir de faire un préſent ſi important à la patrie, au riſque d'être ruiné.

On conçoit qu'on doit excepter de la régle, dont nous venons de faire mention, les marchandiſes fabriquées chez l'étranger qui ne ſont importées que pour la réexportation chez une autre nation : c'eſt le commerce le plus avantageux & le gain le plus clair que nous puiſſions faire; car non-ſeulement on profite plus ou moins ſur la marchandiſe, ſelon qu'elle eſt plus ou moins récherchée dans les places où on l'envoie; mais le pays jouit en outre des frais attachés à la charge & décharge de la marchandiſe, profite des droits de tranſit & du frêt, ſi l'opération ſe conduit par des vaiſſeaux nationaux. Notre poſition heureuſe, entre le Midi & le Nord, nous invite ſingulierement à ce commerce, qui nous procureroit les mêmes avantages dont jouiſſent actuellement les Hollandois.

Il conviendroit auſſi de défendre l'exportation des matieres premieres : on augmente, à la verité, la valeur de ces matieres en permettant leur exportation; mais on fait néceſſairement renchérir la marchandiſe qu'on en fabrique : cette hauſſe nous fait perdre la concurrence, là, où ſans cela nous ſerions préférés & avec elle tout le bénéfice de la fabrication; cette défenſe doit avoir principalement lieu, quand d'autres nations ſuivent les mêmes principes; car une mauvaiſe récolte, ou quelqu'autre cauſe, peut nous mettre dans le cas de ne pas avoir aſſez de ces matieres pour alimenter les fabriques du pays; ce qui entraîneroit infailliblement leur ruine; le lin étoit dans ce cas, il y a un an. Il y a pourtant des circonſtances où il eſt avantageux au commerce de permettre la ſortie de quelques matieres premieres; c'eſt quand on fait un emploi conſidérable de ces matieres, telles que la nature les produit, quand le pays en eſt richement pourvu & quand d'autres nations en permettent la ſortie. L'Angleterre, ſuivant ces princi-

pes, laiſſe ſortir le plomb, qui eſt la matiere premiere de la ceruſe; parce que, tout conſidéré, elle en retire beaucoup plus de profit; mais un Gouvernement attentif ne laiſſe pas de charger ces matieres des droits de ſortie, ſelon qu'il le trouve convenir: on détourne, par ce moyen, les autres nations de ſe pourvoir des fabriques dans leſquelles on employe les matieres premieres qu'ils n'ont pas dans leur pays, & on les invite à préférer la marchandiſe travaillée, qui doit être exempte des droits de ſortie, parce qu'elle leur revient à meilleur marché.

En troiſieme lieu, il ſeroit a déſirer que le Gouvernement voulût affranchir de tout droit d'entrée, les matieres premieres dont nous avons beſoin dans nos fabriques nouvellement établies: cette franchiſe influe beaucoup ſur la réuſſite d'une fabrique nouvelle; car les matieres premieres, que nous tirons de l'étranger, nous reviennent déja aſſez cheres, par les droits de ſortie & les frais de tranſport, & ce n'eſt que par une économie bien entendue, par l'emploi des machines, & une main-d'œuvre moins chere, que nous pouvons conſerver la concurrence chez l'étranger: quelquefois le Gouvernement accorde cette exemption, quand on établit une fabrique de quelque conſéquence; mais elle eſt accompagnée de tant d'entraves, qu'on aime autant ne pas la ſolliciter; puiſque, pour l'obtenir, on eſt obligé de ſacrifier, & ſon tems & ſon argent; & quand on eſt aſſez heureux d'obtenir cette exemption, c'eſt toujours à des conditions très-onéreuſes pour le commerce, puiſqu'on eſt aſſujetti à démander la permiſſion au Conſeil de Finances, chaque fois qu'on veut faire entrer de ces matieres premieres; fût-ce tous les 8 jours; les réponſes du Conſeil tardent quelquefois deux à trois mois, elles ſont adreſſées aux bureaux des villes où ſe trouvent les fabriques, & l'on peut ſe féliciter quand, quelques jours plus tard, Mrs. les Commis daignent vous en informer. De cette maniere on peut retirer ces matieres premieres pluſieurs mois après leur arrivée; car il n'eſt pas rare de recevoir la marchandiſe peu de jours après qu'on reçoit la facture, dont pourtant on a beſoin avant de demander la permiſſion, parce que la quantité de ces matieres doit être déterminée au juſte. Qui ne voit pas actuellement, que les frais d'emmagaſinage, d'une ſeconde charge & décharge, les pertes qu'on fait dans les fabriques, quand on ne

peut pas attendre & ſe paſſer ſeulement de quelques jours de ces matieres, jointe aux frais qu'on eſt obligé de faire pour obtenir l'exemption, n'abſorbe le bénéfice que, ſans ces cauſes, elle auroit procuré : je ſuis dans le cas de pouvoir affirmer ce que j'avance comme véritable, & ce qui plus eſt, j'ai vainement tenté d'obtenir la permiſſion pour la conſomption des matieres premieres de ma fabrique pour un an.

4°. Il ſeroit auſſi a ſouhaiter que le Gouvernement voulût affranchir de tout droit de ſortie toute marchandiſe fabriquée dans le pays, parce qu'il eſt de notre intérêt de conſerver la préférence chez l'étranger: nos toiles, par exemple, ne devroient rien payerà leur ſortie ; on les charge aſſez à Cadix & aux autres endroits où nous les envoyons: il conviendroit, de plus, de rendre à la ſortie des denrées où marchandiſes, les droits qui ont été payés à leur entrée, parce que ces droits n'ont été établis que pour ce qui ſe conſomme, dans le pays même.

Un autre obſtacle qui dégoute les négocians du commerce dans ce pays, eſt l'extréme rigueur dont on uſe dans les bureaux des droits de S. M. : il eſt vrai que c'eſt l'exactitude à percevoir ces droits qui eſt le plus ferme ſoutien de nos fabriques; par l'obligation où l'on eſt de déclarer correctement les qualités & quantités des marchandiſes que l'on veut faire entrer dans le pays. Ceci eſt fort bien conçu pour le produit des fabriques ou manufactures étrangeres qu'on voudroit introduire, au préjudice de celles du pays ; on ne peut être trop ſcrupuleux ſur ce commerce d'importation, qui eſt tout-à-fait ruineux ; mais pourquoi tout autre commerce des denrées, eſt-il ſoumis aux mêmes entraves? les matieres premieres, même de nos manufactures n'en ſont pas exemptes; la diſtinction eſt pourtant eſſentielle : » C'eſt la différence, dit Mr. de » Melon (14) qu'il doit toujours y avoir entre les ouvrages des » mains & les denrées, ſoit d'exportation, ſoit d'importation : les » denrées peuvent être utiles à recevoir, parce qu'elles nourriſſent » les habitans ; les ouvrages des mains ſont toujours bons à expor- » ter, & par la même raiſon, leur importation ne doit être per- » miſe que par des grands dédommagemens".

(14) Eſſai politique ſur le commerce, Amſt. 1754, 8°. pag. 134.

Je connois des négocians très-honnêtes qui ont abandonné les projets les mieux concertés pour l'établiſſement des manufactures, uniquement parce qu'ils ſe voyoient ſujets à des devoirs & des formalités ſans nombre, qui groſſiſſent encore de jour en jour, & dont la moindre faute, quoiqu'involontaire, vous expoſe à des ſaiſies de la plus grande conſéquence : pourquoi ne ſuivons-nous pas plutôt l'exemple des Hollandois, le modele de tout pays commerçant? cette nation, pourvu que les fabriques du pays n'en ſouffrent pas, ne prend pas attention aux petites fautes, elle n'exige pas cette juſteſſe mathématique dans les déclarations qui, en pluſieurs circonſtances, eſt impoſſible dans le commerce; elle ſait trop bien, que cette rigueur dégoûte & éloigne beaucoup de gens de cette profeſſion, & qu'à la fin, le Souverain & le pays perdent beaucoup plus, que s'ils euſſent uſé de quelque connivence. Tous ces inconvéniens & beaucoup d'autres, qui groſſiroient trop ce Mémoire Academique, nous font déſirer, qu'on pût trouver un moyen de débaraſſer le commerce de toutes ces entraves, ſans diminuer les Finances de S. M.

Les droits d'entrée que S. M. perçoit dans les Pays-Bas, ne montent annuellement, à ce que l'on m'a aſſuré, qu'à cinq millions de florins : de cette ſomme l'Empereur eſt obligé de payer au moins un million & demi à un nombre preſqu'incroyable de receveurs, controleurs, commis & gardes : ces derniers ne ſont ordinairement compoſés que de gens ſans aveu & qui n'ont plus d'autres reſſources, qui tour-à-tour tourmentent les négocians & trompent leurs maîtres, de ſorte qu'il ne reſte au Souverain, déduction faite, que trois millions & demi. Cette ſomme, fut-elle plus forte, ne pourroit-elle pas aiſément être remplacée par une capitation générale ou toute autre impoſition? quel ſervice ne rendroit pas le Souverain à ce pays, en aboliſſant totalement ces droits, & en rendant, par ce moyen, le commerce tout-à-fait libre; car, à proprement parler, ce ne ſont pas les marchands qui payent ces droits, mais les conſommateurs, qui n'achetent les marchandiſes, qu'au prix augmenté de ce droit, comme de tout autre frais : il eſt vrai, qu'en payant la marchandiſe un peu plus chere, on paye les droits ſans s'en appercevoir, & qu'on évite par ce moyen l'odieux de l'impoſition; mais cette

conſidération ne peut, en aucune façon, balancer les avantages infinis d'un commerce libre & ſans entraves. Il ne faudroit, dans ma ſuppoſition, que peu de gardes diſtribuées ſur les frontieres, pour veiller qu'on n'exporte les matieres premieres de nos fabriques, dont la ſortie eſt défendue & qu'on n'importe dans le pays les marchandiſes étrangeres, qui peuvent nuire à la conſommation de celles dont il y a des fabriques dans ce pays, ainſi que pour obvier à toute fraude ſur les marchandiſes de tranſit.

Corporations & Maîtriſes.

Il n'eſt rien de ſi pernicieux au commerce que les corps de métiers; c'eſt un impôt qu'on met ſur l'induſtrie, & qui ne tend qu'à l'anéantir : les membres de ces corps ſont les maîtres de faire la loi aux conſommateurs, & d'établir un monopole odieux; elles nuiſent à la population, parce qu'il devient difficile d'être reçu maître, & que, ſans cela, il eſt rarement poſſible d'entretenir femme & enfans : la plupart donc s'adonnent plutôt à la débauche, qu'au mariage. C'eſt l'argent & la protection qui ouvrent la porte aux maîtriſes; au lieu qu'un bon ouvrier, dépourvu d'amis & qui ne peut fournir l'argent néceſſaire, en eſt exclu: eſt-il étonnant, d'apres cela, qu'on ſe plaint que le public eſt ſi mal ſervi, quand les bons ouvriers, qui donnent la réputation à un maître, changent de maîtres à tout moment? N'eſt-ce pas auſſi la ſource la plus féconde de quantité de procès, qu'ils intentent, non ſeulement aux particuliers, mais dont ils ſe déchirent mutuellement? n'eſt-ce pas avec les fonds, pris ſur les marchandiſes, qu'ils donnent leurs répas multipliés, & qu'ils payent leur procureur? Cette conſidération eſt de la plus grande conſéquence. Le corps des braſſeurs de la ville de Gand eſt endetté de 80 mille florins, dont ils payent annuellement l'intérêt par la contribution des membres; n'eſt-il pas naturel, d'après cela, que leur premier ſoin eſt de s'attacher à récouvrer le montant de leurs contributions, & n'eſt-ce pas en augmentant le prix de leur marchandiſe, qu'ils ſe rembourſent?

Les corps auront toujours les mêmes défauts que les privileges excluſifs; il en réſultera toujours le même inconvénient. » Le

» poſſeſſeur, dit Mr. Rouſſelot de Surgy (15), du droit excluſif, » s'endort à l'ombre du privilége, ne craignant pas la concur- » rence; il ne veille pas à la plus grande perfection; il en eſt de » même d'un corps ou d'une compagnie, où il n'eſt pas permis à » tous d'entrer; le bénéfice reſſerré entre les mains d'hommes » privilégiés, les met à l'abri de la concurrence; le gain aſſuré » les rend négligens & pareſſeux, ce qui n'arriveroit pas s'ils » n'étoient pas les maîtres de limiter le nombre des privileges; » ils ſeroient, & plus vigilans & plus habiles; c'eſt ainſi que les » arts dégénérent & n'acquierent aucun accroiſſement. Loin donc » que les corporations tendent à la propagation du commerce, » elles tendront toujours à la diminution & au monopole."

On voit, d'après cet expoſé, que ce ſeroit rendre un ſervice réel au commerce, que de détruire toutes ces corporations : nos arts, délivrés de ce fardeau, prendroient un nouvel eſſor; nos manufactures, principalement, travailleroient avec beaucoup plus d'économie, & nos productions ſoutiendroient, par conſéquent, beaucoup mieux la concurrence chez l'étranger : les villes de Manchester, Halifax & Birmingham, où l'on ignore juſqu'au nom de corporation, auroient dû, ce me ſemble, depuis longtems, nous deſſiller les yeux ſur cet important objet.

Priviléges excluſifs.

On peut dire, des priviléges excluſifs, ce que nous avons rapporté au ſujet des maîtriſes; ils arrêtent & découragent l'induſtrie; ils mettent obſtacle à ce que l'entrepriſe ne ſoit menée avec toute l'économie poſſible, parce qu'ils ne craignent pas la concurrence; d'ailleurs le poſſeſſeur d'un tel privilége, raſſuré ſur un débit conſidérable, ne s'embarraſſe guere des expériences & tentatives qu'il pourroit faire, pour donner à ſon établiſſement le plus haut degré de perfection, qui pourtant eſt eſſentiel pour que l'établiſſement puiſſe un jour former une branche nouvelle de commerce d'exportation.

Les priviléges excluſifs ont toujours été accordés, quand il s'a-

---

(15) Encyclopédie méthodique, Finances, tome III, pag. 20.

giſſoit d'introduire dans le pays une branche nouvelle d'induſtrie ; c'étoit une récompenſe qui garantiſſoit l'entrepreneur des pertes auxquelles tout établiſſement nouveau eſt plus ou moins ſujet ; mais le Gouvernement, en accordant des récompenſes ou des honneurs, toutes les fois qu'il s'agit d'introduire dans ce pays une branche nouvelle d'induſtrie, peut, en quelque ſorte, balancer l'incertitude de la réuſſite ; ce qui nous procurera le bien des priviléges excluſifs, ſans en avoir les inconvéniens.

Les compagnies privilégiées ne ſont pas moins dans le cas d'introduire le monopole ; elles vendent toujours leurs marchandiſes plus cheres que des particuliers, parce que leur prix eſt augmenté par les frais énormes de direction. On a toujours obſervé que le commerce qui ſe fait par des compagnies privilégiées, a moins augmenté qu'aucun autre qui étoit libre : nous en avons des exemples chez d'autres nations ; les Hollandois, qui n'ont point de compagnie du Nord, y font dix fois plus de commerce que les Anglois : le commerce de ceux-ci, avec la Ruſſie & au Groenland fut très-borné, ſi longtems que quelques perſonnes privilégiées le faiſoient excluſivement : celui que cette nation fait ſans compagnie en Italie, en Eſpagne, en Portugal & ailleurs, eſt auſſi conſidérable que celui d'aucune autre nation. Dans le tems, dit un auteur Anglois (16), que le commerce des Indes Orientales fut libre chez les Anglois, ſous le protectorat de Cromwel, le négoce fit ſortir de l'Angleterre pour ce pays lointain, le double de marchandiſes qu'il demandoit auparavant, & les retours n'étoient pas vendus alors la cinquieme partie de ce que la compagnie les vendoit en 1696. Le bas prix des denrées apportées des Indes Orientales par les Anglois, dans ce tems-là, penſa cauſer la ruine de la compagnie Hollandoiſe ; peut-être eut-elle été chaſſée de ces contrées, ſi cette liberté eût ſubſiſté plus longtems.

Nous n'avons plus dans ce pays que très-peu de compagnies qui travaillent excluſivement : le privilége de celle des moulins à ſcier le

(16) Eſſai ſur l'état du commerce d'Angleterre, tome II, pag. 212, Londres 8°. 1755.

le bois, près d'Oſtende, a été pluſieurs fois rénouvellé au grand préjudice des citoyens des Pays-Bas; le dernier terme accordé, tend à ſa fin, & nous faiſons des vœux pour le bien du public que ce ſoit le dernier : je ſais à n'en pouvoir douter que, ſi le terme du privilége excluſif n'eût pas été prolongé, le pays auroit compté, dans ſon ſein, au moins dix fois autant de ces moulins.

Avant la faillite conſidérable du Comte Proli, nous avions auſſi dans ce pays une compagnie aſiatique : depuis ſa chûte quelques particuliers ont expédié des navires aux Indes pour leur propre compte : je ne doute pas, que ce ſera avec avantage : il n'eſt pas néceſſaire pour faire fleurir notre commerce aux Indes & à la Chine, qu'il ſe faſſe par une compagnie excluſive, les frais énormes de direction, la mauvaiſe adminiſtration, les manœuvres illicites preſqu'inſéparables de ces grandes entrepriſes, font que preſque toutes les compagnies des Indes ont écroulé, ou écrouleront un jour. Il n'eſt pas non plus néceſſaire que nous ayons des forts, des poſſeſſions & des troupes dans ces parages lointains; car ce ſont ces forts & ces troupes qui toujours ont été les cauſes premieres des guerres ſanglantes & des ruines de ces grandes compagnies d'Europe : trafiquons ſimplement dans les ports libres où il eſt permis de trafiquer à toutes les nations; on en trouve aſſez, tant ſur la côte d'Afrique, aux Indes orientales, qu'en Amérique, & malgré la concurrence, nous n'y payerons jamais les marchandiſes au prix qu'elles coutent aux nations qui y ont des établiſſemens; parce que le prix de leurs marchandiſes, quoique primitivement très-modique, augmente conſidérablement par les dépenſes énormes qu'entrainent néceſſairement ces établiſſemens : ſi la fortune des particuliers ne permet pas de faire des entrepriſes ſi conſidérables, pluſieurs peuvent entrer en aſſociation, ſans que pour cela la compagnie ſoit excluſive. Les perſonnes qui veulent approfondir cette queſtion plus particuliérement, peuvent conſulter les mémoires de Mr. l'Abbé Morellet, qui partout établit cette liberté avec une éloquence mâle & une logique très-vigoureuſe.

Une autre queſtion, qui n'eſt pas moins importante, eſt de ſavoir, ſi le commerce immédiat de l'Inde, dans l'état où il ſe préſente actuellement, ne ſeroit pas plus nuiſible au pays qu'utile : nous ſavons qu'un pays quelconque fait une perte réelle, en im-

portant des marchandiſes étrangeres, en échange d'argent; principalement quand ces marchandiſes peuvent nuire au débit de celles des manufactures du pays; le commerce des Indes n'eſt-il pas dans ce cas? les $\frac{7}{8}$ d'une cargaiſon pour l'Inde, la mieux combinée, eſt en or & en argent, le reſte conſiſte en plomb, en fer, en poudre à canon, vif argent, vermillon, &c., & la porcelaine, les ſoieries teintes, les papiers & toiles peintes, nuiſent infiniment à la conſommation du produit de nos manufactures : pour rétirer de ce commerce tout le fruit dont il eſt ſuſceptible, le Gouvernement ne devroit permettre l'importation des marchandiſes des Indes qui peuvent nuire aux nôtres, que pour la réexportation; & pour toute autre marchandiſe nous devrions nous borner à y chercher les denrées que le luxe a rendu de premiere néceſſité; telles que le thé, le poivre & autres épiceries, les pierres précieuſes, les cannes, &c. ainſi que les matieres premieres de nos fabriques, comme drogues pour la teinture & la médicine, le camphre brut, le tinckal dont on fait le borax, &c. Ce n'eſt qu'en ſuivant ces principes, que le commerce des Indes, malgré qu'il exporte du pays beaucoup d'argent, pourra dévenir d'une utilité réelle; car, en premier lieu, il augmente notre marine marchande, donne de l'occupation à nombre de gens de mer, vu que les vaiſſeaux propres à ce commerce, ſont très-grands & démandent beaucoup de monde pour les manœuvres. 2°. Il nous procure des denrées de premiere néceſſité, & les matieres premieres de pluſieurs fabriques que nous devrions acheter beaucoup plus cher partout ailleurs. 3°. Il nous procure des cauris, de toiles de coton, de toiles peintes, &c., propres pour le commerce de Turquie de l'Eſpagne, de l'Italie & de l'Afrique.

De la Main-d'Œuvre.

Le ſuccès des manufactures & des ſpéculations, dépend principalement du bon marché desmarchandiſes; mais le bas prix n'aura jamais lieu dans un pays où la main-d'œuvre eſt très-chere; c'eſt l'économie & le bas prix de la main-d'œuvre qui ſont le fondement de la concurrence chez l'étranger. Quatre points concourreront, principalement dans ce pays, à réduire le prix de la main-d'œuvre, qui y eſt déjà trop haut, ou du moins à empêcher

qu'il n'augmente; 1°. La ſuppreſſion des corporations & maîtriſes; nous en avons déjà parlé. 2°. Un emploi plus général des machines: il y a des perſonnes qui ſe recrient contre leur uſage parce que, diſent-ils, leur emploi ruine une partie des ouvriers qui n'ont que la main-d'œuvre pour ſubſiſtance. Quand on conſidere cette objection ſuperficiellement, on la croiroit d'un aſſez grand poids; mais les perſonnes qui connoiſſent les manufactures, ſavent qu'il y aura toujours aſſez d'ouvrage qui ne peut ſe faire qu'à la main, & que les machines mêmes devront toujours être dirigés par des ouvriers: d'ailleurs, les machines, en abrégeant infiniment le travail, le donnent plus net & plus uni; elles procurent un fini aux marchandiſes, auquel les mains ne peuvent atteindre; le bas prix de la marchandiſe qui en reſulte, & cet apprêt font que nous pouvons ſoutenir la concurrence chez l'étranger; concurrence qui eſt le plus ferme appui de nos manufactures: d'où il reſulte que le mal, dont pourroit être accompagné l'uſage des machines, eſt nul en comparaiſon des avantages infinis que leur emploi nous procure. 3°. La franchiſe des droits de conſomption ſur les commeſtibles; car le tout bien conſidéré, ce ne ſont que les ouvriers qui payent ces droits; un magiſtrat, un avocat, un procureur, ou toute autre perſonne en place, en ſont exempts; & 4°. l'encouragement des fabriques hors l'enceinte des villes: la main-d'œuvre y eſt moins chere, parce qu'on peut y vivre avec la moitié de ce qu'on a beſoin dans les villes: c'eſt la raiſon pourquoi les Anglois placent la plupart de leurs manufactures dans le nord de leur royaume.

Académie des Arts.

Entre les différentes cauſes qui s'oppoſent au progrès du commerce dans ce pays, on peut encore compter le défaut d'émulation: le meilleur moyen pour l'exciter, eſt l'érection d'une Académie qui eût ſimplement pour objet, le commerce & ſes dépendences; c'eſt-à-dire, les fabriques & manufactures, l'économie & l'agriculture, la navigation, la pêche &c. C'eſt à une pareille Société qu'on doit en Angleterre l'établiſſement d'un grand nombre de manufactures nouvelles; telles que les fabriques des creuſets, qu'ils tiroient d'Allemagne, & dont ils font un emploi conſidé-

rable ; des nouvelles fabriques de sel ammoniac, de verd de gris, le rouge de Turquie, &c. L'agriculture lui doit la rhubarbe qu'on y cultive actuellement ; la multiplication des muriers pour nourrir les vers à soie ; la culture des turneps ; la multiplication des mouches à miel ; un grand nombre de plantes & arbres nouveaux, utiles aux arts ; plusieurs instrumens nouveaux pour l'économie rurale ; en un mot, je ne crois pas, qu'il y ait une branche de commerce qui ne lui doit quelqu'amélioration : il est vrai que cette société n'épargne pas les encouragemens, car depuis son institution en 1754, jusqu'en 1783, elle a sacrifié en prix & gratifications une somme de liv. 28434 — 14 — 2 sterl. On ne doit pas se flatter de pouvoir jamais se procurer des sommes si considérables dans ce pays ; mais nous avons des raisons particulieres de croire que des personnes riches, jaloux du bonheur de leur patrie, contribueroient avec plaisir pour la fondation de quelques prix ; il ne faut pas justement que ces prix soient considérables pour exciter l'émulation ; car ce n'est pas la valeur du prix, mais l'honneur de l'avoir emporté, qui reveilleroit cet ancien esprit de commerce de nos braves concitoyens. Mais, dira-t-on, l'Académie des Sciences de Bruxelles peut suppléer à ce nouvel établissement : je ne le crois pas ; car malgré que cette Académie, toujours attentive au progrès des sciences, & jalouse du bien-être du pays, ait depuis son institution constamment fait paroître le plus grand zele pour l'avancement des objets énoncés ci-dessus, nous croyons ses occupations trop multipliées pour donner des soins continuels au commerce : c'est pourtant un objet qui en merite de toutes particulieres ; principalement dans un pays, où, avec la meilleure situation, un grand nombre des matieres premieres & beaucoup d'autres avantages, nous restons inférieurs aux autres nations commerçantes : d'ailleurs les Anglois n'avoient-ils pas leur Société Royale, lors de l'érection de leur Société des Arts : l'Académie des Sciences d'Haerlem doit avoir senti la justesse de ces observations ; car elle a séparé, sous le nom de branche économique, tout ce qui a trait au commerce, arts, manufacture & agriculture.

La chymie des arts ayant une influence marquée sur les fabriques & manufactures, mériteroit d'être encouragée : les progrès que les nations voisines ont fait, dans ces branches, sont parti-

culierement dus à cette ſcience. Les verreries, la porcelaine, la teinture, la diſtillation, les raffineries de ſucre & de ſel commun, les fabriques de ſalpêtre & de potaſſe, ne peuvent être entrepris ſans quelques notions chymiques; la métallurgie lui doit toute ſa perfection; & l'on doit être bon chymiſte, pour bien réuſſir dans les raffineries de camphre, les fabriques du vermillon & du borax.

Chambre Conſulaire, &c.

Comme la bonne foi, qui fait la baſe & l'eſprit du commerce, & la prompte déciſion des différens qui ſurviennent entre les marchands, ne s'accordent guere avec les ſubtilités & les longueurs de notre juriſprudence, les nations commerçantes ont ſenti la néceſſité d'avoir un tribunal particulier qui décide les différens entre marchands & pour fait de marchandiſe: une pareille inſtitution peut ſeule rémedier aux faillites, empêcher les fraudes, pourvoir aux créanciers & débiteurs, éviter les frais, les longueurs & les formalités des procès, & rendre une juſtice également prompte & déſintereſſée. Une ordonnance pour la juriſdiction d'un pareil tribunal eſt facile à concevoir, d'après ce qui eſt établi ſur ce fait en France & ailleurs, en y ajoutant ou en retranchant ce que les loix & coutumes du pays ont de contraire: j'obſerverai ſeulement qu'il ſeroit à ſouhaiter que les membres fuſſent tous choiſis parmi les plus habiles négocians, & que ces charges, auxquelles on devroit attacher une penſion honnête, leur fuſſent conférées *ad vitam*: en France, la charge de juge-conſul n'eſt que d'un an, ſans que, ſous quelque prétexte que ce puiſſe être, ce terme puiſſe être prolongé: cet arrangement ne pourroit jamais avoir lieu dans ce pays, parcequ'il eſt connu que ce ſera beaucoup, ſi, dans chacune des villes principales des Pays-Bas, on trouve cinq à ſix négocians aſſez habiles pour remplir avec honneur ces charges importantes.

Pluſieurs autres arrangemens, qu'il ſuffira d'indiquer, peuvent encore concourir à faire fleurir le commerce de ce pays; telles que la réduction de l'intérêt de l'argent; une ordonnance qui autoriſeroit le tranſport des obligations, reconnoiſſances & billets faits pour dettes; l'établiſſement d'une banque nationale; un

emploi bien entendu des pauvres, & la publication d'un code marchand ; car nous voyons journalierement des ſentences qui ſe détruiſent mutuellement, principalement pour les différens qui réſultent des lettres-de-change, par la ſeule raiſon, que la juſtice ſur ce point ſe rend arbitrairement.

Voilà, je crois, tout ce que l'abondance des matériaux & les bornes d'un Mémoire Académique, nous permettent de dire ſur les branches nouvelles d'induſtrie & de commerce qu'on pourroit introduire dans ces provinces, ſans nuire à celles qui y ſont déja établies ; heureux ſi mes récherches emportent l'approbation de l'Académie, & puiſſent contribuer à l'avancement du commerce de ce pays.